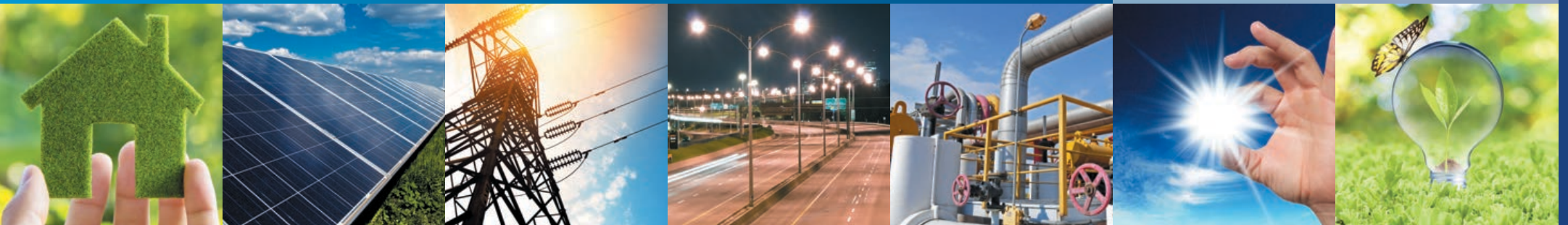


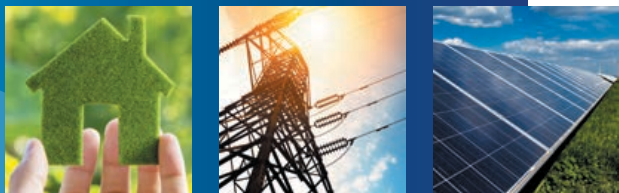
# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE  
DES YVELINES

L'ÉNERGIE AU SERVICE DES  
COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS  
DES YVELINES ET DU VAL D'OISE





# SOMMAIRE

**sey78**

SYNDICAT D'ÉNERGIE  
DES YVELINES

## - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 -

Rapport d'activité établi en application de l'article L.5211.39  
du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans  
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN - Tél. : 01 30 68 64 10  
e-mail : accueil@sey78.fr site : www.sey78.fr

**Directeur de la publication :** Laurent RICHARD, Président du SEY  
**Rédactrice en chef :** Carole FORTÉ

### Conception et réalisation :

Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie  
78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51  
Imprimé à 550 exemplaires.



**PRÉSENTATION DU SEY** ..... p.4



**ÉVÉNEMENTS 2014** ..... p.6

- Panorama 2014
- Information - Communication
- Rencontres
- Le nouveau bureau



**CONCESSION ÉLECTRICITÉ** ..... p.14

- Chiffres clés
- Évènement marquant
- Groupement d'achat d'électricité
- Taxe Communale sur la Consommation Finale d'électricité (T.C.C.F.E.)



**CONCESSION GAZ** ..... p.22

- Chiffres clés
- Réseaux de gaz
- Les adhérents à la compétence distribution de gaz
- Groupement d'achat de gaz



**MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE** ..... p.28

- Mutualisation des certificats d'économies d'énergie
- Communication
- Groupement de commandes audits énergétiques



**SITUATION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE FIN 2013** ..... p.30

#### Annexes :

- Liste des EPCI et des communes adhérentes au SEY au 31 décembre 2014
- Composition du Bureau et du Comité du SEY au 31 décembre 2014
- Programme de travaux
- Cartes des Collectivités du SEY



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers adhérents, et chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel d'activité 2014. Au-delà de son caractère obligatoire, je souhaite que ce rapport reflète toutes les activités du Syndicat pour vous permettre de mieux comprendre le rôle actif et l'utilité du SEY, toujours proche de vos préoccupations énergétiques.

L'année 2014 fut une année de renouvellement avec les élections municipales qui ont entraîné le renouvellement des instances du SEY et le choix de son nouveau Président.

Vous m'avez marqué votre confiance et je me suis donc immédiatement investi dans le SEY pour répondre à vos attentes en matière d'économies tout en faisant face aux évolutions législatives liées au secteur de l'énergie.

En effet, une des mutations majeures de cette année 2014 est la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité qui vous oblige à mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie. Afin de vous aider dans ce domaine complexe et d'obtenir un gain financier substantiel grâce à la mutualisation, j'ai, dès ma prise de fonction, engagé le SEY dans un groupement d'achat de gaz naturel dans un premier temps puis dans celui de l'électricité. Pour le gaz, le SEY a obtenu d'excellent prix et je suis très heureux pour pour les 77 communes qui nous ont fait confiance. Ce succès laissait augurer d'aussi bons résultats pour le groupement d'électricité 2015, ce qui s'est révélé exact, les gains obtenus sont très importants.

Par ailleurs, j'ai proposé d'intensifier nos actions en matière d'économie d'énergie et plus particulièrement dans la valorisation en sonnante et trébuchante des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) dont vous pouvez tous bénéficier. Un premier dépôt pour valoriser ces certificats a été réalisé en 2014 soit un total de 43 opérations représentant 18 GWh. L'opération se renouvelle bien sûr en 2015.

Comme vous le constatez, cette année 2014 a été riche. En effet, s'est confirmé l'objectif du SEY d'être votre interlocuteur et représentant incontournable et réactif face à l'actualité mouvante de l'énergie.

L'année 2015 sera dans cette même dynamique puisqu'outre le groupement d'achat d'électricité, le SEY se lance dans l'accompagnement des collectivités pour leur programme d'enfouissement en proposant la maîtrise d'œuvre complète.

Toute l'équipe du SEY se mobilise au quotidien pour agir et développer des services pour mieux répondre aux problématiques énergétiques et garantir un service public de distribution de qualité. Elle est toujours à la recherche de moyens de mutualisation pour permettre à nos adhérents d'économiser significativement dans ces années budgétaires plus que délicates pour nous tous.

Très bonne lecture.

Bien cordialement à vous.

**Laurent RICHARD**

Président du SEY

Maire de Maule - Conseiller départemental des Yvelines



## PRÉSENTATION DU SEY

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) est l'autorité concédante sur le territoire des communes adhérentes pour :

- La fourniture d'électricité au tarif réglementé, le concessionnaire étant principalement EDF ;
- L'exploitation des réseaux de distribution d'électricité, le concessionnaire étant ERDF, filiale d'EDF, sur le territoire du SEY. Toutes les communes de la concession sont considérées en régime urbain. ERDF doit prendre en charge la mise à niveau et le renforcement des réseaux d'électricité et en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Le SEY est l'émanation du Syndicat d'Electricité des Yvelines, syndicat mixte créé en 2000 par le regroupement de deux syndicats primaires : le SIVAMASA (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucoeurs, de la Mauldre et de la Seine Aval, 85 communes) et le SIDEYNE (Syndicat Intercommunal d'Electricité Yvelines Nord Est, 13 communes). En 2007, le Syndicat change de statut en élargissant sa compétence au gaz et devient le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

**Début 2010**, il a été proposé aux communes adhérentes desservies par GrDF (Gaz réseau Distribution France) de transférer leur pouvoir concédant au SEY afin qu'il assure la mission de contrôle en leur nom.

### Les principales missions proposées sont :

- Une mission traditionnelle et de base sur le service public, à savoir : le contrôle technique et financier de l'acheminement de l'énergie (électricité et gaz) qui consiste principalement à :
  - Vérifier l'évolution et l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement ...
  - Analyser sur le plan comptable et financier les investissements réalisés,
  - Assister les communes en vue de percevoir les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) auxquelles elles ont droit,
  - Gérer des participations financières d'ERDF pour l'enfouissement des réseaux.
- Des missions complémentaires en Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) qui se traduisent par de l'information, du conseil, de l'assistance pour le montage de dossiers de subventions. Des prestations de service mutualisées sont proposées telles que les groupements de commandes pour la performance énergétique des bâtiments (audit, thermographie, tests de fumée,...) et pour l'éclairage public. Le SEY, depuis 2013, regroupe les C.E.E. (Certificats d'Économies d'Énergie) des communes adhérentes.
- Des groupements d'achat d'énergie pour le compte des collectivités des Yvelines.

**sey|78**

SYNDICAT D'ÉNERGIE  
DES YVELINES



## Nouvelles adhésions

Fin 2013, 1 nouvelle commune a adhéré à la compétence électricité : Rennemoulin portant à 200 le nombre de communes adhérentes à la compétence électricité. 5 nouvelles communes ont adhéré en 2014 à la compétence gaz : Bullion, Gaillon sur Montcient, Les Mureaux, Maule, Rennemoulin, portant à 54 le nombre de communes adhérentes.

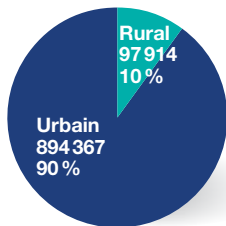
## Nouveautés

### Lancement d'un groupement de commande d'achat de gaz naturel :

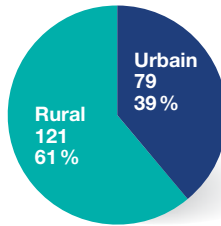
La suppression de certains tarifs règlementés de ventes de gaz naturel dès la fin de l'année 2014 oblige les collectivités à mettre en concurrence pour choisir leur fournisseur d'énergie. Le SEY, afin d'optimiser les coûts a proposé à l'ensemble des collectivités des Yvelines d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergie dont le SEY est le coordonnateur.

## RÉPARTITION

Répartition selon la population



Répartition selon la taille des villes



La majorité des communes adhérentes au SEY (61%) est rurale (population ≤ 2000 habitants) et ne représente que 10% de la population.

## Et en 2015 ...

### Le SEY poursuivra ses actions et proposera :

- Un groupement de commandes d'achat de fourniture d'électricité afin d'optimiser la sortie des tarifs règlementés de ventes (T.R.V.),
- De la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement pour les communes adhérentes.

En parallèle le SEY consolidera les actions déjà engagées.



### Les adhérents du SEY sont :

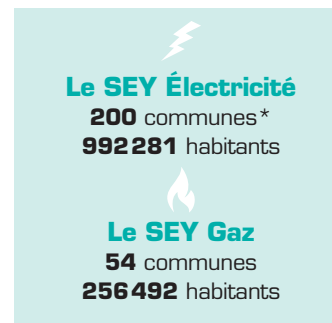
- soit des communes seules,
- soit des syndicats de communes ou des communautés de communes.



## Moments forts de l'année 2014

→ Elections

→ Lancement d'un groupement d'achat de gaz naturel pour 77 collectivités des Yvelines



\*5 communes se situent dans le Val d'Oise

0000  
2014

## ÉVÈNEMENTS 2014

### ● Actualités liées au SEY

#### FÉVRIER

- Approbation par le Comité syndical du 5 Février 2014 du programme d'enfouissement 2014 selon les critères définis en 2013.
- Approbation de l'avenant n°22 au contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du SEY liant le SEY, ERDF et EDF incluant les modalités du protocole national signé le 18 septembre 2013, entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et ERDF et fixation des modalités de l'article 8 pour les programmes 2014 et 2015.
- Adhésion directe des communes d'Autouillet, Galluis, Grosrouvre, Les Mesnuls, Mareil-le-Guyon, Méré, Montfort-l'Amaury, Saint-Germain-de-la-Grange, Vicq suite à la dissolution du SIEMA Syndicat Intercommunal d'Electrification de Montfort l'Amaury, syndicat primaire du SEY.

#### 26 MAI

- Election des nouvelles instances du SEY  
**(Président et Bureau Syndical)**

- **Laurent RICHARD devient le nouveau Président du SEY**

Le nouveau Bureau syndical est composé de 9 vice-présidents, 14 assesseurs.

### ● Actualités liées à l'énergie

#### Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale-Face *décret du 14 janvier 2013 modifié par le décret n°2014-496 du 16 mai 2014*

- La distribution d'électricité est soumise à deux régimes distincts : un régime dit urbain et un régime rural d'électrification. Dans le cadre du régime rural, il existe une aide spécifique : le FACÉ (Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale)
- Le territoire du SEY est classé en régime urbain et ne bénéficie pas actuellement du FACE.
- La liste actuelle des communes au régime urbain/rural date d'une circulaire du 22 avril 1971. Or l'évolution de la démographie a fait que certaines communes sont toujours en régime rural alors que leur population a considérablement évolué. A contrario, certaines communes se sont dépeuplées tout en restant au régime urbain. L'Etat a donc décidé d'actualiser la liste.
- Le nouveau décret (décret du 14 janvier 2013 modifié par le décret n°2014-496 du 16 mai 2014) modifie les critères de classement des

communes éligibles aux aides à l'électrification rurale.

- 96 communes de la concession peuvent passer en régime rural (soit 48% des communes adhérentes).

#### Dérogation

- Il est possible de demander une dérogation pour maintenir le régime urbain sur tout le territoire de la concession avant le 25 septembre 2014.
- Les gains financiers inexistantes en passant en régime rural et la spécificité de notre territoire de par la notion de solidarité entre l'urbain et le rural qui cimenter notre syndicat et assure une cohésion, ont amené le Comité syndical à prendre la décision de maintenir transitoirement le territoire en régime urbain. Cette décision laisse la possibilité d'évoluer sur cette position.

# PANORAMA



## JUIN

- Lancement d'un **groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel**, lié à la fin des Tarifs Réglementés de Vente,
- Adhésion des communes de Bullion et de Maule à la compétence optionnelle gaz.

## JUILLET

- **Dépôt des Certificats d'Economie d'Energie en 2014**  
Les communes de Bailly, Bréval, Emancé, Fourqueux, Mareil-le-Guyon, Mézières-sur-Seine, Moisson, Raizeux, Sonchamp, Toussus-le-Noble, Vieille-Eglise-en-Yvelines, Villepreux ont profité des services du SEY, un dossier regroupant 43 opérations représentant 18 GWh a été déposé par le SEY pour le compte de ces communes.

## SEPTEMBRE

- Adhésion des communes de Rennemoulin et Gailion-sur-Montcient à la compétence optionnelle gaz.
- Adoption d'un nouveau règlement intérieur de fonctionnement du comité
- Délibération du SEY pour rester en régime transitoirement en régime urbain suite au nouveau décret concernant les aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale - Face

## NOVEMBRE

- Approbation des nouveaux critères de sélection des programmes d'enfouissement (article 8).

## DÉCEMBRE

- Approbation le 11 décembre 2014 des termes de l'avenant n°24 sur le schéma départemental de développement et de modernisation des réseaux de la concession concernant un engagement durable du concessionnaire sur la qualité de la distribution de l'électricité aux clients de la concession.
- Approbation de la convention tripartite (ERDF/SEY/ORANGE) relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibres optiques sur supports de lignes aériennes.
- Lancement d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, le SEY étant le coordonnateur.

## Fin des tarifs réglementés de vente (TRV)

- La loi Consommation du 18 mars 2014 est venue définir les échéances pour la disparition de certains tarifs réglementés de vente (TRV) :
  - Au 31 décembre 2014, les tarifs réglementés de vente de gaz seront supprimés pour les bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 200 MWh par an ;
  - Au 31 décembre 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz seront supprimés pour les bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 30 MWh par an (et 150 MWh pour les copropriétés) ;
  - Au 31 décembre 2015, les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés pour les tarifs « jaunes » (puissance souscrite entre 36 et 240 kVA) et « verts » (puissance souscrite supérieure 240 kVA) et les tarifs « bleus » (puissance souscrite inférieure à 36 kVA).

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

## Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité

- La loi du 8 août 2014 publiée au JO du 9 août (loi n° 2104-891) dans son article 18 relatif à la perception et au reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE), a permis d'annuler certaines dispositions de l'article 45 de la loi de finances rectificative pour 2013 et ainsi prévoit :
  - Le rétablissement du caractère facultatif de la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) par les syndicats d'électricité à la place de leurs communes membres de plus de 2 000 habitants, dans le cas où ils ne percevaient pas cette taxe au 31 décembre 2010,
  - La suppression du plafond reversement de 50% maximum.
- En matière de reversement, on revient au droit en vigueur avant cette loi, à deux différences près :
  - Un syndicat d'électricité a la faculté, de reverser une fraction du produit de la taxe perçue sur le territoire d'une commune membre, cette possibilité s'étend aux EPCI à fiscalité propre qui sont membres d'un syndicat ;
  - Ce reversement doit désormais faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et des communes concernées.

# INFORMATION COMMUNICATION

Être à votre écoute et vous informer sont des missions prioritaires. Les outils de communications sont à votre disposition :



## ● Site internet (www.sey78.fr)

Avec son espace «adhérent» dédié aux communes. Des fiches d'information, les délibérations, les présentations des différentes rencontres sont accessibles.

## ● Lettre d'information

Cette lettre d'information prend une nouvelle forme pour cette année 2014 afin de la rendre plus attractive !



## ● Plaquettes d'information

Des plaquettes de présentation du SEY et du dispositif des C.E.E. (Certificats d'Economies d'Énergie) ont été diffusées à tous les adhérents pour mieux comprendre les actions du SEY.



# RENCONTRES « PETITS DÉJEUNERS »

## ● Petit déjeuner du 30 janvier 2014

L'efficacité énergétique est au cœur des préoccupations des collectivités. Afin de répondre au mieux aux attentes de ses adhérents, le SEY propose des prestations pour aider à améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine dans le but de réaliser des économies financières. Un petit déjeuner a été organisé à la médiathèque de Jouars-Pontchartrain afin de mieux faire connaître l'ensemble des services. Cette rencontre qui a permis de nombreux échanges a eu un beau succès.



Société ALTEREA  
titulaire du marché



### Les deux thèmes abordés sont :

- Le groupement de commandes d'**Assistance à Maitrise d'Ouvrage** pour réaliser des audits énergétiques et à améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux comportant 41 prestations, en présence de la société ALTEREA, titulaire du marché ;
- Le regroupement des CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) comme outil de financement de la rénovation énergétique ;

Cette offre s'est enrichie en 2015 par Le groupement de commandes d'**Assistance à Maitrise d'Ouvrage** pour améliorer la performance de l'éclairage public comportant 10 prestations.



## RENCONTRES PARTENARIALES

### ● Petit-déjeuner sur le groupement d'achat de gaz naturel 17 novembre 2014

Suite à l'appel d'offres Européen pour le groupement d'achat de la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, le SEY a organisé un petit déjeuner de présentation des résultats et de la mise en œuvre du marché pour les 77 membres du groupement le 17 novembre 2014 dans les locaux du SEY et d'apprendre la très bonne nouvelle concernant les excellents prix obtenus par le SEY (-16% sur le prix de la molécule).

Cette rencontre a été l'occasion pour le fournisseur Gaz retenu GDF-SUEZ de présenter ses ressources, les moyens et l'organisation qu'il met en place pour répondre aux besoins de chacun. Cela a permis à chaque membre de mieux appréhender ce nouveau marché.



### ● Salon des Universités des Mairies des Yvelines (UMY) 2014

**Mercredi 15 octobre 2014 à Port-Marly a eu lieu l'Université des Mairies des Yvelines, rencontre annuelle.**

Cet évènement annuel incontournable du secteur des Collectivités Locales dans les Yvelines réunit tous les grands acteurs de la commande publique.

**Le SEY a animé la table ronde sur la fin des Tarifs règlementés de vente (TRV) en collaboration avec EDF.**



### ● Ateliers organisés par l'ALEC et ENERGIE SOLIDAIRE

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY) a été créée par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle en 2001, avec l'aide technique et financière de la Commission Européenne. Cette association de loi 1901, a pour but d'aider les collectivités à mettre en place une stratégie de politique énergétique sur leur territoire. L'objectif de l'ALEC SQY est d'être un relais local de conseil personnalisé des particuliers et professionnels mais aussi de mettre ses compétences techniques et son réseau de partenaires au service des collectivités. Elle agit sur le Sud du département des Yvelines.

Energies Solidaires est une association loi 1901 qui agit contre le changement climatique et la précarité énergétique et pour la promotion de la maîtrise de l'énergie dans le Nord des Yvelines. Elle anime un Espace Info-Energie et Idéveloppe de partenariats avec les collectivités dans le domaine du Conseil en Energie Partagée.

Dans le cadre de notre partenariat avec ces deux associations, **le SEY est intervenu dans certains ateliers.**

#### Ateliers ALEC

Le SEY était présent lors des ateliers sur la valorisation des CEE le 27 mai 2014 et celui sur la fin des TRV le 30 avril 2014



#### Atelier Energies solidaires

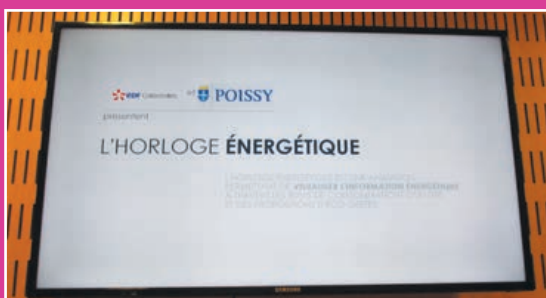
Du 9 octobre 2014 sur les CEE.

# LES COMMUNES ACTEURS POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

## Visite des installations d'efficacité énergétique de Poissy le 09 mai 2014

La ville de Poissy a déployé différentes solutions pour des gains énergétiques.

L'horloge énergétique est une animation mise en place en partenariat avec EDF Collectivités, elle permet de visualiser l'information énergétique en temps réel à travers le suivi des consommations installée à la médiathèque.



## ● La Conférence départementale des Yvelines

Le SEY a participé à l'édition 2014 de la Conférence départementale des Yvelines organisée par la Préfecture de Versailles. Elle s'est déroulée le 10 décembre 2014.

Prévue par l'article 21 de la loi NOME, cette conférence réunit les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité des Yvelines (AODE) et les deux Gestionnaires de Réseau de Distribution d'électricité (GRD) du département : ERDF et la SICAE-ELY (Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole Eure et Loir et Yvelines), afin de faire à l'échelle du département le point sur les réseaux, sur la qualité des fournitures délivrées (Critère B), sur les investissements réalisés et sur les programmes prévisionnels d'investissements pour les années suivantes.

Cette troisième conférence départementale a été l'occasion pour ERDF de rappeler que s'agissant des investissements consacrés à l'amélioration de la performance du réseau, ERDF donne la priorité au réseau HTA et aux postes source puisque ces ouvrages affectent lors de chaque incident, un nombre de clients très nettement supérieur à un incident en BT. Par ailleurs, les postes source et le réseau HTA doivent être développés afin de garantir l'accueil sur le réseau de la consommation électrique dont la croissance se fera à un rythme élevé dans les années à venir dans le cadre de la construction du Grand Paris.

Elle a aussi permis de partager le diagnostic de la qualité de distribution de l'électricité sur le département des Yvelines, en amélioration depuis plusieurs années et a souligné la bonne coopération entre les différents acteurs du réseau public de distribution dans le

département, les Autorités Organisatrices et les deux gestionnaires de réseaux.

En fin de conférence, les acteurs ont pu échanger sur les enjeux du véhicule électrique dans les Yvelines. Un thème qui a fait l'objet d'un large consensus sur le nécessaire accompagnement de son développement

De même, le SEY participe activement à la conférence départementale du Val d'Oise organisée par la Préfecture du Val d'Oise pour y représenter ses 5 communes du Val d'Oise adhérentes au SEY. La Conférence 2014 n'a pu s'organiser que le 29 avril 2015.



## ● Le très haut débit continue de tisser sa toile

**ERDF et le Syndicat d'Énergie des Yvelines sont aux côtés des collectivités locales et d'Orange pour faciliter le déploiement de la fibre optique dans les Yvelines.**

**Le mardi 16 décembre 2014**, c'est en présence de la Préfecture des Yvelines que **Laurent RICHARD** Président du SEY, **Rémi DUPUY** Délégué Régional Ile de France Ouest de l'opérateur Orange et **Sylvie COURTY**, Directeur Régional d'ERDF en Ile de France Ouest ont signé une convention de partenariat. Le Comité syndical du SEY avait approuvé cette convention lors de sa séance du 11 décembre 2014.





Sylvie COURTY, Directrice Régionale d'ERDF en IDF Ouest, Laurent RICHARD, Président du SEY et Rémi DUPUY, Directeur Régional IDF Ouest Orange.

Le déploiement de la fibre optique est un levier important dans le développement du territoire. Il participe à la transformation numérique de l'économie française souhaitée par le gouvernement.

C'est dans ce cadre qu'ERDF et le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) ont naturellement répondu à la sollicitation de l'opérateur de réseau de communication électronique Orange, pour accompagner le déploiement de la fibre optique sur les Yvelines en lui permettant d'utiliser au besoin les supports électriques aériens pour y dérouler la fibre optique.

Près de **80 communes** seront ainsi concernées par ce déploiement dans les Yvelines et **5 dans le Val d'Oise**.

Ces partenariats déployés sur le territoire interviennent suite à la signature d'un accord de partenariat en date du 21 mai 2014 conclu entre ERDF et la FNCCR afin d'optimiser les conditions d'utilisation des poteaux électriques et ainsi permettre le développement plus rapide et à moindre coût de la fibre optique. (source CRAC ERDF).

## ● SOLAR DECATHLON à Versailles 29 octobre 2014

Créé en 2002 par le Département d'État américain à l'Énergie, le SOLAR DECATHLON est une compétition universitaire internationale. Des universités et grandes écoles du monde entier sont réunies autour d'un défi : concevoir et réaliser un habitat prototype, fonctionnel, et utilisant le soleil comme seule source d'énergie.



## LE NOUVEAU BUREAU



*Elections le 26 mai 2014*



**Laurent  
RICHARD**

*Président*  
**MAULE  
SIVAMASA**



**Alain  
GOURNAC**

*1<sup>er</sup> Vice Président*  
**LE PECQ  
SIDEYNE**



**Jean  
EVEILLARD**

*3<sup>e</sup> Vice Président*  
**OINVILLE  
SUR MONTCIENT  
SIVAMASA**



**Monique  
POCCARD  
CHAPUIS**

*5<sup>e</sup> Vice Présidente*  
**MEZY SUR SEINE  
SIVAMASA**



**Jean-Pierre  
CHAUVIN**

*7<sup>e</sup> Vice Président*  
**AULNAY  
SUR MAULDRE  
Com. Individuelle**



**Roselle  
CROS**

*2<sup>e</sup> Vice Présidente*  
**SAINT GERMAIN  
EN LAYE  
SIDEYNE**



**Bruno  
STARY**

*4<sup>e</sup> Vice Président*  
**CERGY  
SIERTECC**



**Jean-Claude  
ANNE**

*6<sup>e</sup> Vice Président*  
**ANDRESY  
SIERTECC**



**Marc  
EMONET**

*8<sup>e</sup> Vice Président*  
**JOUARS  
PONTCHARTRIN  
Com. Individuelle**





**Alain  
LOPPINET**

*9<sup>e</sup> Vice Président*  
**BAILLY**  
Com. Individuelle



**Michel  
CARRIERE**

*Assesseur*  
**LES MUREAUX**  
SIVAMASA



**Pierre-Marie  
MICHEL**

*Assesseur*  
**LA QUEUE LEZ  
YVELINES**  
SIVOM



**Jean-Pierre  
HARDY**

*Assesseur*  
**ERAGNY  
SUR OISE**  
SIERTECC



**Benoît  
PETITPREZ**

*Assesseur*  
**RAMBOUILLET**  
Com. Individuelle



**José  
LERMA**

*Assesseur*  
**VAUX SUR SEINE**  
Com. Individuelle



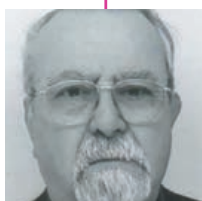
**Georges  
DUTRUC  
ROSSET**

*Assesseur*  
**BUC**  
Com. Individuelle



**Bernard  
MEYER**

*Assesseur*  
**PLAISIR**  
Com. Individuelle



**Jean-René  
CLAUSIER**

*Assesseur*  
**SARTROUVILLE**  
SIDEYNE



**Dominique  
FORTIN**

*Assesseur*  
**LE PORT MARLY**  
SIDEYNE



**Charles  
PRELOT**

*Assesseur*  
**CONFLANS STE  
HONORINE**  
SIERTECC



**Karim  
NOURINE**

*Assesseur*  
**CHANTELOUP  
LES VIGNES**  
SIERTECC



**Pierre  
COMBLE**

*Assesseur*  
**BEYNES**  
Com. Individuelle



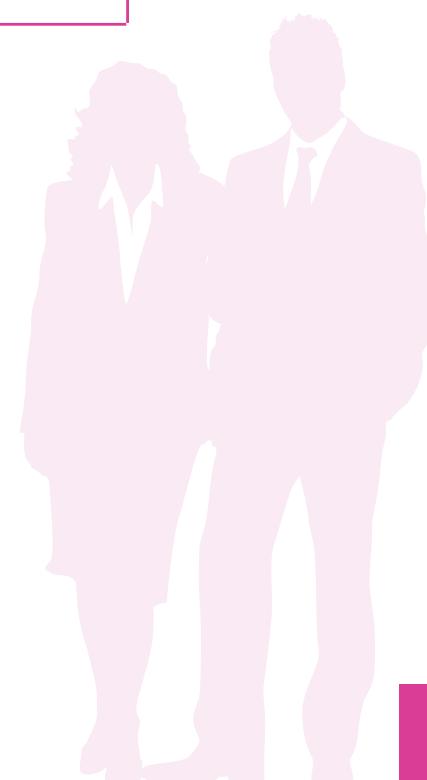
**Jean-Luc  
AGNES**

*Assesseur*  
**FOURQUEUX**  
SIDEYNE



**Gérard  
DORIMINI**

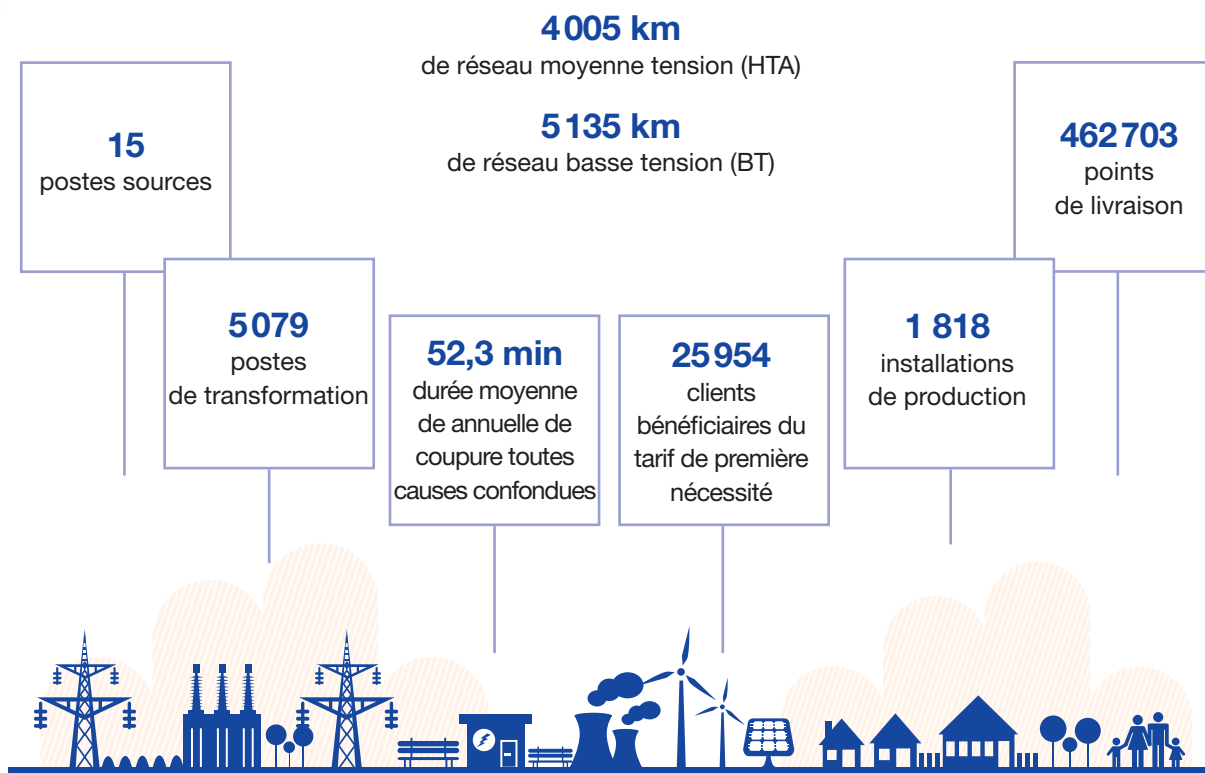
*Assesseur*  
**MARLY LE ROI**  
SIDEYNE





## CONCESSION ÉLECTRICITÉ EN QUELQUES CHIFFRES

### CHIFFRES CLÉS 2014 :



## ● Participation d'ERDF

### Travaux d'amélioration esthétique des travaux des réseaux publics de distribution électrique.

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ERDF participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant de travaux pour l'essentiel des communes et dans des limites fixées par une enveloppe.

Le SEY a délégué la maîtrise d'ouvrage de ces travaux aux communes adhérentes directement ou par l'intermédiaire d'un syndicat primaire ou dans 2 cas particuliers au syndicat primaire lui-même.

Cette enveloppe est révisée chaque année.

L'avenant n°22 au cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du SEY a été approuvé par le Comité syndical du 5 février 2014 et signé avec ERDF, afin de déterminer les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi du programme travaux 2014 réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes du SEY.

Cet avenant a la particularité de déterminer l'enveloppe du programme 2014 et du programme 2015 et il autorise un report d'une partie de l'enveloppe 2014 sur 2015.



ERDF a inclus des critères permettant d'évaluer la contribution d'une opération à l'amélioration de la qualité et de la sécurisation des ouvrages (hors réseau HTA), les critères ont été simplifiés (7 au lieu de 12).

Critères de recevabilité	Contenu et libellé des critères
<b>1</b>	Réseau en contrainte selon l'état électrique des réseaux déterminé par le concessionnaire
<b>2 (Ex 5)</b>	Réseau avec historique incident
<b>3 (Ex 6)</b>	Réseau fragilisé, présence fiche problème (plus d'un poteau détérioré, plus d'un poteau béton effrité, matériels signalés défectueux)
<b>4 (Ex 7)</b>	Réseau faible section sans incident particulier
<b>5 (Ex 8)</b>	Réseau en zone d'élagage fréquent (identifié par exploitation)
<b>6 (Ex 9)</b>	Réseau en chute de tension entre 8 et 10 %
<b>7 (Ex 12)</b>	Réseau nu, sans incident particulier, autre que faible section

Ainsi pour tenir compte de la contribution aux finalités « qualité et/ou sécurisation » des opérations proposées par l'Autorité Concedante, le montant plafond du concessionnaire est fixé à :

- pour les années 2014 et 2015 à 1 188 k€ par an, dont un plafond de 216 k€ garanti aux communes de la concession membres du Sideyne.



### Abondement

**Le Concessionnaire abondera sa participation pour les années 2014 et 2015 de :**

- **+ 10%** si 50 à 70% du montant du programme répond aux critères définis en annexe, ce qui fixera le plafond de la contribution du Concessionnaire à 1307 k€ ;
- **+ 20%** si 71 à 90% du montant du programme répond aux critères définis en annexe, ce qui fixera le plafond de la contribution du Concessionnaire à 1425 k€ ;
- **+ 30%** si plus de 90% du montant du programme répond aux critères définis en annexe, ce qui fixera le plafond de la contribution du Concessionnaire à 1544 k€.

Toutefois, lorsqu'une opération permet de lever une contrainte suivant le critère 1, le Concessionnaire financera la totalité du coût correspondant aux travaux de résorption de la contrainte sur la partie de l'ouvrage concerné par l'opération.





**sey|78**  
SYNDICAT D'ENERGIE  
DES YVELINES

Cette année  
un taux complémentaire  
exceptionnel est venu  
abonder le taux de base

## ● Redevance de concession R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés, par les collectivités adhérentes du SEY, sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Sont éligibles à la redevance R2, les travaux neufs d'extension ou de renforcement des réseaux de distribution publique d'électricité et les travaux d'extension, de renforcement ou de renouvellement des installations d'éclairage public.

Les travaux sur le réseau de distribution d'électricité sont éligibles à la redevance R2 après déduction de la participation d'ERDF (40%) dans le cadre d'une opération d'enfouissement des réseaux électriques inscrite sur un programme du SEY, tandis que les travaux sur le réseau d'éclairage public sont éligibles en totalité.

La redevance R2 est versée chaque année N au vu des factures de travaux mandatées l'année N-2.

Au total, ERDF a considéré, au titre de la redevance R2 pour l'année 2014 et pour 89 communes, 1 823 243 € de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et 6 920 064 € de travaux sur le réseau éclairage public.

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY majorée de 30%.

Les années 2013 et 2014 connaissant une conjoncture économique difficile, les subventions étant difficiles à obtenir pour les communes, le SEY bénéficiant d'un excédent reporté

des exercices antérieurs a proposé d'appliquer un taux unique à toutes les collectivités sans tenir compte du taux individuel ce qui permet aux collectivités d'obtenir **un taux majoré plus fort**.

Le taux de base 2014 était de 30,46% pour l'enfouissement des réseaux électriques et de 12,35% pour l'éclairage public. Le versement de la R2 a été réalisé à ce taux.

Suite au protocole d'accord intervenu entre le SEY et ERDF et de la signature de l'avenant n°22 début 2014, un lissage favorable de la R2 pour l'année 2014 de 380 000 € a été obtenu. Cela permet de proposer un taux complémentaire exceptionnel de reversement de la R2 à 7,7% pour l'enfouissement des réseaux électriques et à 3,12% pour l'éclairage public. Le complément de R2 a été donc reversé aux collectivités qui ont mandaté des travaux en 2012 mi-juin 2015.

Ainsi, **le taux global exceptionnel** ainsi obtenu pour 2014 est de 38,16% pour l'enfouissement des réseaux électriques et de 15,47% pour l'éclairage public.







## ÉVÉNEMENT MARQUANT

### ● Ajustement de la règle de calcul pour la hiérarchisation des projets par le SEY pour les programmes d'enfouissement article 8

Une fiche de caractérisation du projet est saisie par les communes lors de la remise de son projet. Pour chaque critère de cette fiche, un coefficient de pondération est prévu. Ce coefficient appliqué à la note initiale permet de hiérarchiser les projets.

Il a été considéré deux types de critères de sélection :

- Des critères de sélection dépendants des priorités définies par le SEY.
- Des critères qualité : ces critères sont liés aux bonifications définies par ERDF.

La grille des critères a été mise en place pour la mise en œuvre de la hiérarchisation du programme 2014 à titre expérimental.

Après application de ces critères, il apparaît que la pondération du critère Qualité est trop forte, il en résulte que des communes n'ayant pas eu d'aides depuis plusieurs années et qui n'ont pas de critère qualité, pouvaient ne pas être retenues.

L'objectif de cette nouvelle grille est de prioriser les communes n'ayant pas reçu d'aide depuis plus de 2 ans pour un souci d'équité et de simplification.

De plus, afin d'aider un maximum de communes, il est proposé de ne prendre qu'un seul projet



**Les notions d'équité et de solidarité** ont prévalu dans l'établissement des critères de sélection des projets.

par commune sauf dérogation exceptionnelle notamment pour les communes les plus importantes pour lesquelles deux projets pourraient être acceptés, ceci à condition que les deux projets soient déposés au SEY et instruits par ERDF

Cette grille a été adoptée par le Bureau syndical du 25 novembre 2014.

Il est rappelé également :

- la méthodologie pour les projets remis hors dé-

lais ou incomplets (mis en file d'attente au fur et à mesure des arrivées, traitement à postériori si désistement),

- la décision du Bureau de ne retenir qu'un seul projet par commune, et la possibilité de « rattraper » exceptionnellement certains dossiers.

Ces critères ont été utilisés pour la définition du programme 2015.

**Formule permettant de hiérarchiser les projets :**  
 $R = 0,07A + 0,07B + 0,40C + 0,11D + 0,05E + 0,30F$

6 critères	Critères regroupés	Valeur		Pondération
<b>A</b>	<b>Population</b> Nombre d'habitants de la commune	Pop < 2000 h	1	7%
		Pop > 2000 h	1,5	
<b>B</b>	<b>Esthétique</b> À proximité d'un monument historique, travaux en façade à enfouir	Oui = 2	Non = 1	7%
<b>C</b>	<b>Antériorité</b> Historique des travaux d'enfouissement dans la ville Négociation de report de travaux par le SEY	Pas d'inscription depuis 2 ans ou Tx ajournés à la demande du SEY	2	40%
		Inscription Année N-1 et/ou N-2	0.5	
<b>D</b>	<b>Contrainte / Urgence</b> Projet associé à d'autres travaux d'enfouissement (autres que FT et EP), conjoint avec d'autres communes, travaux faisant partie de plusieurs tranches (mais travaux en continu avec maximum 1 an d'interruption)	Oui = 2	Non = 1	11%
<b>E</b>	<b>Montant travaux</b> Montants estimés des travaux	M > 50 000 €	1	5%
		M < 50 000 €	2	
<b>F</b>	<b>Qualité</b> Opération permettant une sécurisation, opération sur réseau fragilisé, opération permettant l'enfouissement de fil nu	$\sum$ Qualité < 40%	2	30%
		$\sum$ Qualité > 40% (fil nu)	1	
		$\sum$ Qualité = 0	0.5	

**Le SEY contrôle la bonne application du cahier des charges de concession et vise à améliorer la qualité du service public d'électricité**

## ● Le contrôle 2014 de la concession ELECTRICITE (données 2013)

Le SEY est chargé, en tant qu'autorité concédante de contrôler l'exécution du contrat de concession du réseau électrique. Ce contrôle est matérialisé par la production d'un rapport de contrôle, réalisé en interne sur la base du CRAC et des données transmises par ERDF.

Le contrôle 2014 réalisé sur les données 2013 a donné lieu à un rapport de contrôle qui a été présenté au Comité syndical du 11 décembre 2014. Il montre une amélioration sensible de la qualité des informations transmises par ERDF et une augmentation du nombre des données figurant dans le CRAC à la demande du SEY.

Les investissements se sont élevés en 2013 à 37 millions d'euros, tous maîtres d'ouvrages confondus. Le référentiel retenu par ERDF nationalement pour présenter les investissements ne permette pas de classer ceux-ci par finalités (notions de renouvellement, renforcement, extensions et raccordements), ce qui permet de suivre les comptes de la concession (provisions pour renouvellement, recettes de tiers...)

La qualité de l'électricité a par ailleurs légèrement baissé en 2013. Certaines zones notamment au nord du département présentaient quelques fragilités.

Pour autant, les indicateurs de la concession montrent un bon niveau de performance par rapport à la situation nationale, par exemple :

- Le taux d'enfouissement des lignes est de 76% pour le SEY, 43% au niveau national.
- Le critère B (durée moyenne de coupure) est de 71 minutes pour le SEY, de 97 minutes au niveau national.



Le partenariat avec ERDF est globalement constructif, il permet des échanges positifs, quelques progrès restent à faire en matière d'inventaire (compteurs, poteaux bétons, ...).

La Conférence Loi NOME est aussi l'occasion d'une concertation en matière d'investissements sur le réseau électrique.

### **Conférence loi nome 2014 Yvelines**

La 3<sup>e</sup> conférence loi NOME s'est réunie le 10 décembre 2014 en préfecture de Versailles. Etaient présents à cette réunion les principales autorités concédantes présentes sur le département des Yvelines : le SEY, le SIGEIF, le SMEDGTVO et le SIEVO. Les concessionnaires étaient représentés par ERDF et la SICAE-ELY.



## ● Le schéma de développement et de modernisation des réseaux de la concession

L'avenant n°24 au contrat de concession présenté par ERDF approuvé par le Comité syndical du 11 décembre 2014 est issu de l'application de l'article 1 de l'avenant n°22 et des attentes exprimées par le Syndicat en matière de modernisation du patrimoine concédé. Le SEY a ainsi demandé un engagement durable du concessionnaire sur la qualité de la distribution de l'électricité aux clients de la concession, via la réalisation d'un schéma directeur et l'élaboration d'un Programme Pluriannuel d'Investissement.



## ● Perspectives

Pour ce qui concerne les perspectives du contrôle de concession, il convient de rester vigilant sur :

- La prise en compte par le concessionnaire des problématiques liées aux microcoupures,
- Le volume d'investissement, avec la mise en œuvre du Schéma Directeur d'investissement,
- Le contrôle des coûts de raccordements qui sont en hausse

Enfin, le syndicat continue à suivre les pratiques comptables décidées nationalement par le concessionnaire et appliquées localement (VRG, investissements sur les biens de retour, durées d'amortissements...), qui a un impact sur l'équilibre économique du contrat de concession.

## ● Groupement de commande électricité

La fin des tarifs réglementés de l'électricité pour les puissances supérieures à 36kVA (tarifs jaunes et verts) fixée au 31 décembre 2015 oblige les collectivités à mettre en place de nouvelles pratiques pour l'achat de la fourniture en électricité.

Dorénavant, les collectivités doivent organiser une mise en concurrence pour désigner leur nouveau fournisseur en électricité. Les sites en tarifs bleus (puissance souscrite de moins de 36kVA) ne sont pas directement concernés mais ces sites peuvent d'ores et déjà bénéficier d'offres de marché.

Fort de l'expérience acquise dans le domaine de l'achat de gaz, le SEY a mené une réflexion en vue de répondre aux attentes exprimées par



les collectivités (communes et EPCI) pour l'achat d'électricité et proposé de lancer un groupement de commandes d'électricité.

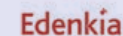
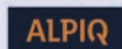
Une enquête prospective a été conduite en novembre 2014 auprès de 400 collectivités susceptibles d'être intéressées (communes et EPCI) afin de préciser le besoin.

Cette initiative a suscité un vif intérêt des communes puisque 103 collectivités ont répondu, totalisant en première approche 2300 abonnements, une consommation de 78 GWh en électricité, tous tarifs confondus.

Le Comité syndical lors de sa séance du 11 décembre 2014 a acté la création du groupement de commandes d'achat d'électricité, le SEY étant le coordonnateur. L'appel d'offre a été lancé en 2015.

### Fournisseurs nationaux d'électricité

Fournisseurs proposant des offres aux clients non-résidentiels (18)



Source : [www.cre.fr](http://www.cre.fr)

Fournisseurs proposant des offres aux clients résidentiels (10)



Depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 2012 le

**sey|78**

SYNDICAT D'ENERGIE  
DES YVELINES

est bénéficiaire  
de la Taxe Communale  
sur la Consommation Finale  
d'Électricité (T.C.C.F.E.)  
pour les communes  
de 2 000 habitants et moins.  
Celle-ci est reversée  
aux communes.

## TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (T.C.C.F.E.)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, en application de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) et de l'article L. 5212-24 du CGCT, le Syndicat d'énergie des Yvelines est bénéficiaire de droit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (T.C.C.F.E.) de l'ensemble des communes lui ayant transféré leur pouvoir concédant d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et dont la population totale est inférieure ou égale à 2 000 habitants. Confirmé par la loi du 8 août 2014.

L'Autorité Organisatrice de la Distribution d'électricité a la possibilité de délibérer tous les ans, et avant le 1<sup>er</sup> octobre, pour actualiser le coefficient multiplicateur unique de la taxe applicable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1. (Faute de délibération expresse, le coefficient de l'année antérieure reste applicable et ce, en application du principe qui prévoit que la délibération demeure applicable tant qu'elle n'est pas rapportée ou modifiée par une nouvelle décision - article L.2333-4 4<sup>ème</sup> alinéa du CGCT).

Pour l'année 2014 exclusivement, le coefficient multiplicateur unique de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité a été fixé à 8 et le SEY a renoncé à être bénéficiaire de la taxe des communes. Il reverse aux communes concernées le montant de la taxe perçue. Le Comité syndical du 5 février 2014 a décidé de retenir 0,6 % du montant de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité au titre des frais de contrôle exercé par le SEY.



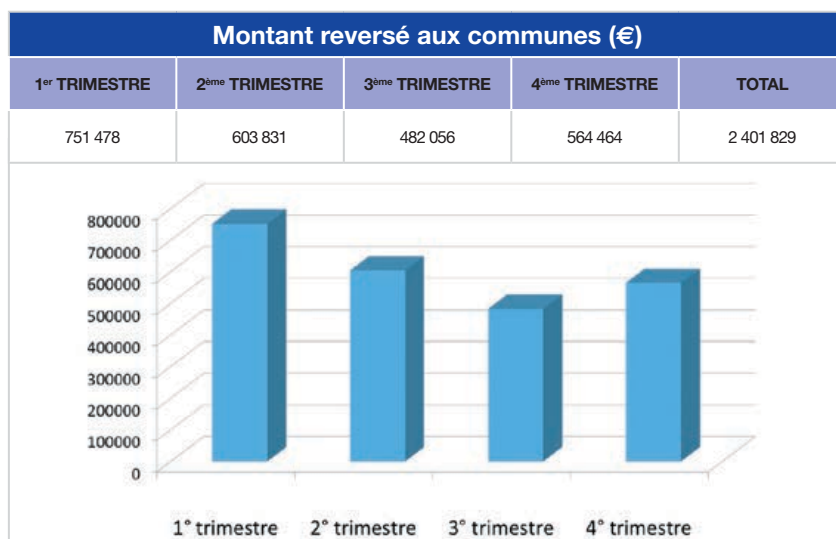


# T.C.C.F.E. EN QUELQUES CHIFFRES

## ● Versements annuels 2014 (en euros)

Année Complète											
Fournisseur	EDF	GDF	DIRECT ENERGIE	ENERCOOP	PROXELIA 4 <sup>ème</sup> trim.	ENERGEM	LAMPIRIS	PLANETE OUI	ENALP	ATERNA	TOTAL
Montant versé au SEY	2 315 761,16	56 269,40	42 529,23	617,38	103,95	78,50	418,05	508,63	9,09	31,71	2 416 327,10
Montant reversé aux communes	2 301 866,59	55 931,81	42 274,06	613,66	103,33	78,03	415,54	505,57	9,03	31,51	2 401 829,13

Frais de gestion SEY en 2014 : 0,6%



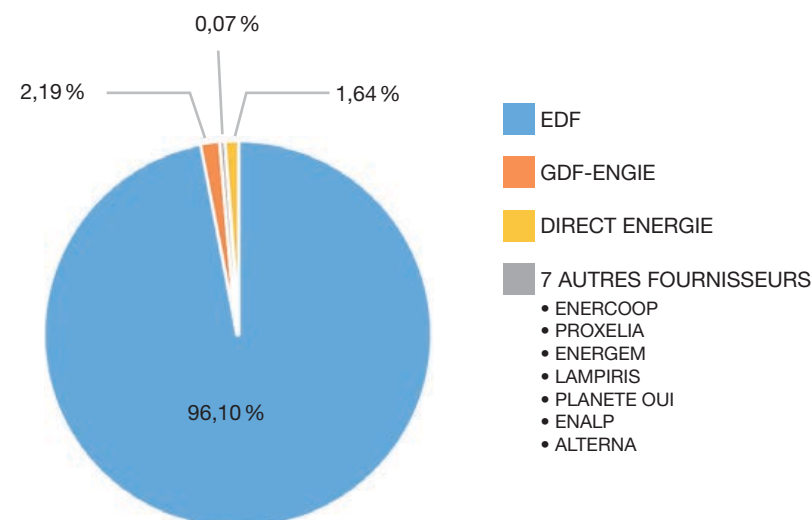
**120**  
COMMUNES de 2 000 habitants  
et moins **perçoivent**  
la T.C.C.F.E. via le SEY



**A noter :** Le 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 a fait l'objet d'un mandatement en 2015. Rennemoulin, population de moins de 2 000 habitants ayant adhéré fin 2013, rentre dans le dispositif en 2015.

## ● Consommation annuelle 2014

Consommations en Kwh					
Fournisseur	EDF	GDF-ENGIE	DIRECT ENERGIE	7 AUTRES FOURNISSEURS	TOTAL
Total 2013	420 466 517	9 600 241	7 165 884	302 812	437 535 454
Part fournisseur	96,10%	2,19%	1,64%	0,07%	100%





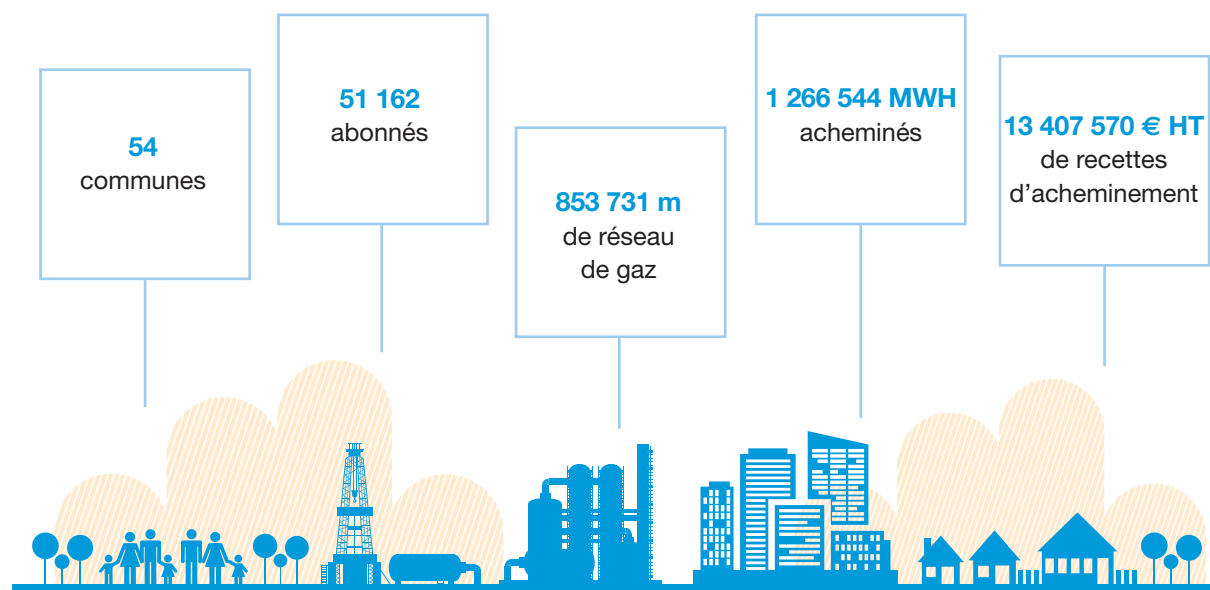
## CONCESSION GAZ EN QUELQUES CHIFFRES

### CHIFFRES CLÉS 2014 :

**54 communes** adhèrent à la compétence relative à la distribution publique de gaz.

**Nouveauté 2014 :** 5 nouvelles communes ont adhéré : Les Mureaux, Bullin, Gaillon-sur-Montient, Maule, Rennemoulin.

Cette concession représente :

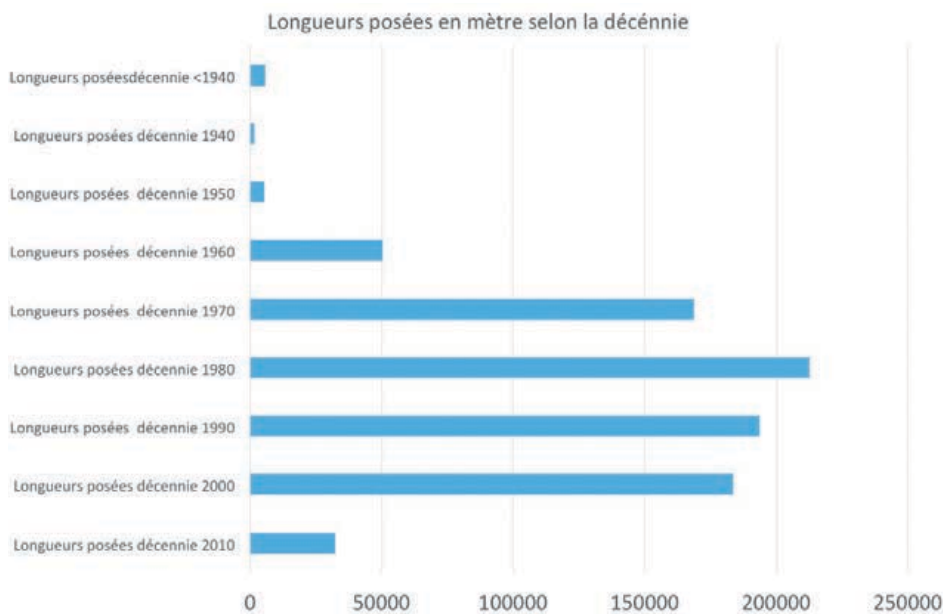


*Nota : La commune des Mureaux a adhéré en 2013 mais son adhésion effective (signature de l'avenant au contrat de concession) a eu lieu en janvier 2014.*

# RÉSEAUX DE GAZ NATUREL

## ● Longueurs posées par décennie

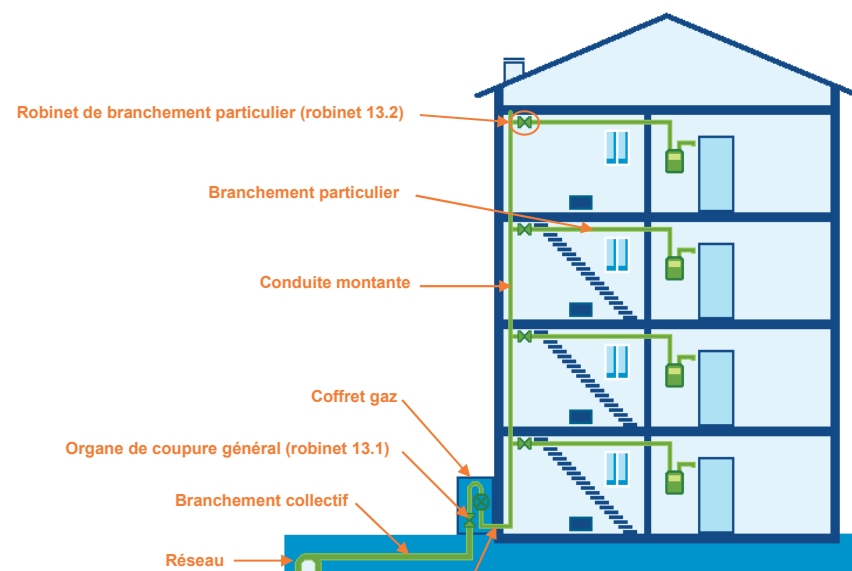
Longueurs posées décennie 2010	Longueurs posées décennie 2000	Longueurs posées décennie 1990	Longueurs posées décennie 1980	Longueurs posées décennie 1970	Longueurs posées décennie 1960	Longueurs posées décennie 1950	Longueurs posées décennie 1940	Longueurs posées décennie e<1940	Longueurs installée (m)
32234	183541	193600	212500	168505	50448	5418	1611	5874	9,09
3,8 %	21,5 %	22,7 %	24,9 %	19,7 %	5,9 %	0,6 %	0,2 %	0,7 %	



En 2014, GrDF a étendu le réseau de la concession de 5 503 m.

La quantité acheminée a baissé cette année de - 19,3% sur le plan national, cette baisse est essentiellement liée à des températures hivernales douces.

## ● Les principaux ouvrages de la distribution



## Gazpar, le compteur communicant de GrDF, va se généraliser

*(Décision du 23 septembre 2014 approuvant la généralisation du projet de compteurs communicants en gaz naturel par GrDF)*

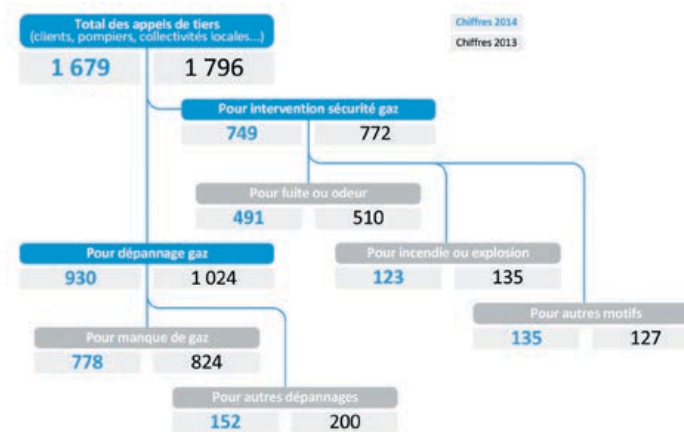


## ● Les appels de Tiers (abonnés, pompiers, collectivités locales, ...) sur la concession 2014

Les appels de tiers reçus en 2014 par l'Urgence Sécurité Gaz et concernant le territoire de votre concession sont classés de la manière suivante :

- Les Interventions de Sécurité gaz : pour les fuites ou odeurs de gaz, les incendies ou explosions et autres motifs de sécurité,
- Les Dépannages gaz : pour les manques de gaz et autres dépannages.

Les appels de tiers ont baissé de plus de 6% par rapport à 2013.



## ● Les incidents sur la concession 2014

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Le nombre total d'incidents en 2014 est en baisse par rapport à 2013 (baisse de -7.6%). Il est à noter la baisse très importante des interruptions de livraison suite un incident (-74%).





## LES ADHÉRENTS À LA COMPÉTENCE DISTRIBUTION DE GAZ AU 31/12/2014 :

Commune	Date du transfert de la compétence gaz
ACHÈRES	15/04/10
ANDRÉSY	05/05/10
AUBERGENVILLE	01/07/10
AUFFREVILLE BRASSEUIL	05/02/10
AULNAY SUR MAULDRE	04/02/10
BAILLY	08/03/10
BENNECOURT	10/02/10
BEYNES	28/02/13
BREVAL	19/03/10
BULLION	24/06/14
CHAPET	09/04/10
CHATEAUFORT	03/02/10
COURGENT	12/02/10
DAMMARTIN EN SERVE	05/03/10
EPÔNE	01/07/10
FEUCHEROLLES	13/04/10
FLINS SUR SEINE	25/03/10
FRENEUSE	24/09/10
GAILLON SUR MONTCIENT	24/06/14
GARGENVILLE	28/02/13
GOMMECOURT	25/02/10
GUERNES	24/02/10
GUERVILLE	25/03/10
GUITRANCOURT	28/02/13
HARDRICOURT	27/01/10

ISSOU	16/02/10
JOUARS PONTCHARTRAIN	29/03/10
LE MESNIL LE ROI	28/01/10
LES CLAYES SOUS BOIS	16/02/10
LES MUREAUX	03/12/13
LIMETZ VILLEZ	02/02/10
LONGNES	16/02/10
MARCQ	28/02/13
MAREIL MARLY	15/03/10
MAREIL SUR MAULDRE	08/03/10
MAULE	24/06/14
MÉRÉ	22/11/12
MEZY SUR SEINE	08/11/10
MONTFORT L'AMAURY	16/02/10
NEAUPHLE LE VIEUX	11/02/10
NEAUPHLETTE	09/02/10
NEZEL	16/02/10
NOISY LE ROI	22/11/12
ORGEVAL	26/04/10
PLAISIR	25/03/10
PORCHEVILLE	15/04/10
PORT MARLY	09/13/10
RENNEMOULIN	24/06/14
ROLLEBOISE	22/11/12
ROSNY SUR SEINE	08/02/10
TESSANCOURT SUR AUBETTE	23/06/10
TOUSSUS LE NOBLE	12/03/10
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	26/05/10
VAUX SUR SEINE	01/01/10

## RACCORDEMENT DU GAZ AU SEY

Le SEY, pour pouvoir organiser le groupement de commandes d'achat de gaz naturel, devait être consommateur de gaz.

En octobre 2014, le SEY a donc réalisé des travaux de raccordement de gaz naturel coté rue des artisans.



**62 MEMBRES  
SOIT 77 COMMUNES OU EPCI**

**513 POINTS DE LIVRAISON  
POUR UN VOLUME D'ACHAT  
DE 95.5 GWH**

**Le marché signé  
avec GDF Suez dans le cadre  
du groupement  
de commandes fait apparaître  
un gain annuel de plus  
de 16 % sur la fourniture.**

### Evolution législatives

Début 2014, le paysage législatif a fortement été bouleversé, la loi Consommation du 18 mars 2014 est venue définir les échéances suivantes :

- le 31 décembre 2014 : suppression des TRV pour les sites dont la consommation est supérieure à 200 MWh/an,
- le 31 décembre 2015 : suppression des TRV pour les sites dont la consommation est supérieure à 30 MWh/an.

## GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ NATUREL :

Face aux évolutions législatives sur la fin de certains tarifs réglementés de vente et la date butoir du 31/12/2014, le SEY soucieux d'accompagner au mieux les collectivités sachant que les dépenses énergétiques constituent des enjeux forts, a proposé de lancer un groupement d'achat de gaz naturel, afin d'obtenir des gains substantiels. Le SEY est le coordonnateur.

En 6 mois, le groupement a été constitué, l'appel d'offre européen lancé et attribué.

Acheter du gaz au meilleur coût tout en gardant une qualité de services acceptable nécessite une connaissance pointue de ce segment, des marchés fournisseurs et des contraintes réglementaires. Pour se garantir de la réussite de ce groupement, le SEY s'est appuyé sur un cabinet de conseil KLB GROUP.

De nombreuses collectivités ont fait confiance au SEY pour le lancement de ce premier groupement de commandes d'achat de gaz naturel.

### Planning serré :

Début juin, le Comité syndical acte l'organisation du groupement par le SEY. Durant l'été 2014, les collectivités ont été consultées afin de définir leurs besoins. L'appel d'offre a été publié courant août et le marché a été attribué en novembre avec une fourniture au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### L'appel d'offre est composé de deux lots :

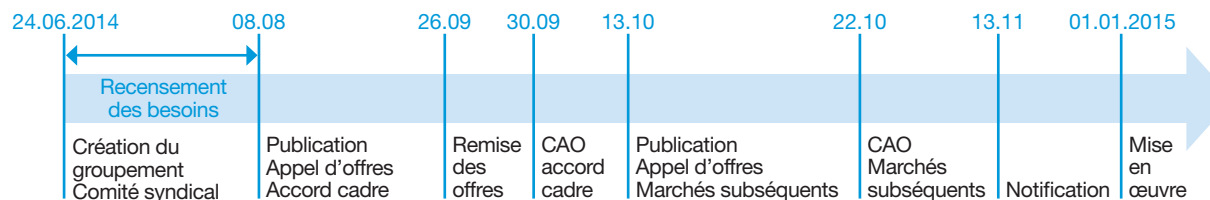
- **lot 1** : Le point de comptage et d'estimation (PCE) du Syndicat d'Energie des Yvelines, coordonnateur du groupement de commandes, et les points de comptage et d'estimation (PCE) ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) supérieure à 17 MWh/an.
- **lot 2** : Les points de comptage et d'estimation (PCE) ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) inférieure ou égale à 17 MWh/an.

L'offre pour le lot 2 a été considérée comme infructueuse, les sites concernés restent au tarif réglementé de vente.

Le marché a une durée de 2 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016.

Pendant la durée du marché, le SEY reste l'interlocuteur pour toutes les demandes et questions concernant l'exécution du marché (changement de périmètre, détachement/rattachement, difficultés avec GDF-SUEZ...)

Un interlocuteur unique GDF-SUEZ dédié pour tous les membres du groupement répond à toutes les questions ou interrogations concernant les consommations factures,...



A l'issue de la période de fourniture soit le 31/12/2016 que se passera-t-il ?

Le SEY relancera la procédure pour assurer la continuité du marché. De nouveaux adhérents pourront rejoindre ce futur groupement de commandes.



### Petit déjeuner de présentation des résultats

Le 17 novembre 2014 le SEY a organisé un petit déjeuner de présentation des offres et de mise en œuvre du marché.



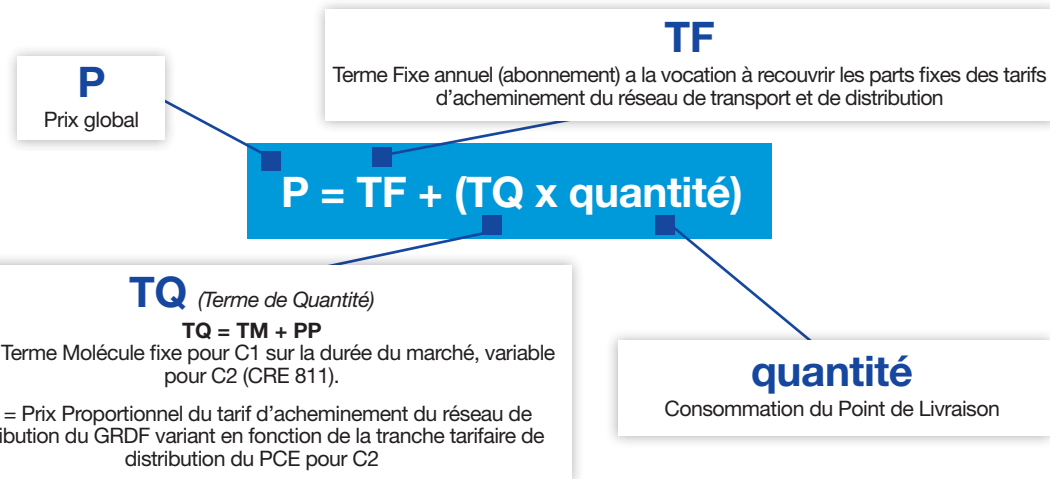
## DÉCOMPOSITION DU PRIX DU GAZ NATUREL :

### Comment vont évoluer les prix pendant la durée du marché :

Les sites des membres du groupement sont divisés en deux classes :

- La classe C1 en relève semestrielle
- La classe C2 en relève mensuelle

Les sites classés auront un prix ferme pour la molécule. Les sites classés en C2 auront un prix variable, révisable tous les mois. La formule de révision est du type CRE 8.1.1.c'est à dire que les moyennes des indices sont calculés par rapport aux indices de la CRE sur les 8 mois précédant l'échéance avec un mois de décalage.

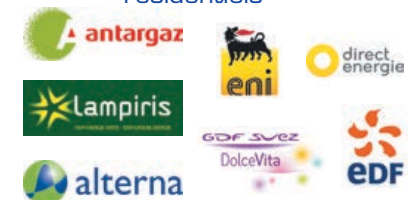


### Fournisseurs nationaux de gaz au 31.12.2013

21 fournisseurs proposant des offres aux clients non-résidentiels



7 fournisseurs proposent des offres au clients résidentiels



Source : www.cre.fr





## MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE

### OPTIMISATION : MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le service de regroupement des CEE a été créé par le SEY en 2013 pour les communes adhérentes réalisant des travaux de rénovation énergétique. Cette mutualisation des C.E.E permet d'obtenir une valorisation plus importante lors de la vente des Certificats. De plus, en confiant le montage de leur dossier au SEY, les communes adhérentes bénéficient d'un appui technique et de conseil durant toute la durée de l'opération (actions éligibles, modalité de mise en œuvre,...).

#### Information des communes

- Actions éligibles
- Prescriptions CCTP
- Modalités de mise en œuvre

LE SERVICE PROPOSÉ PAR LE SEY : Procédure du Montage du dossier → revente des CEE → reversement aux communes



## COMMUNICATION

Pour mieux faire connaître ce service, des lettres d'information ont été envoyées à tous les adhérents, un petit-déjeuner de présentation a été organisé. Le SEY a aussi participé à différentes manifestations.

Le réseau des Agences locales de l'Energie et le Parc Naturel de Chevreuse ont également relayé cette information.

Un premier dossier CEE a été déposé au Pôle National en juin 2014 comprenant 43 opérations de rénovation énergétique conduites sur leur patrimoine, par 13 collectivités maîtres d'ouvrages.

Les opérations couvrent 27 fiches standardisées (chaudières à condensation, doubles-vitrages, isolation, éclairage public).

L'ensemble des opérations représente un volume de 17 995 967 kWh CUMAC économisés.

**CEE 2014 :  
18 GWh CUMAC**



### Séminaire du 27 mai 2014 sur les Certificats d'Economies d'Energie

Le SEY est intervenu lors du séminaire organisé par l'ALEC\* le 27 mai 2014 pour informer les communes le service mis en place.



\*Agence Locale de l'Energie et du Climat

## GROUPEMENT DE COMMANDES AUDITS ENERGÉTIQUES



### Petit déjeuner de présentation des prestations en efficacité énergétique

Le 30 janvier 2014 le SEY a organisé d'un petit déjeuner de présentation de services proposés par le SEY pour soutenir l'efficacité énergétique.



Afin de soutenir les communes dans leur démarche de maîtrise de l'énergie, le SEY a étudié l'opportunité d'un groupement de commandes en matière d'audits énergétiques. Compte tenu des besoins recensés et des contraintes budgétaires pesant sur les communes, et afin de négocier de meilleurs prix sur un volume conséquent, le SEY s'est associé à un groupement de commandes sur la performance énergétique des bâtiments de la couronne parisienne coordonné par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication. La société retenue est la société ALTEREA.

Ce dispositif permet aux communes d'utiliser, en les dispensant d'un nouvel appel d'offre, un catalogue de prestations telles que des Audits

thermiques, Schéma directeur, Plan Climat, Diagnostic de Performance énergétique, Tests de fumées, Analyse de la qualité de l'air dans un bâtiment, Thermographies... à des prix négociés.





## SITUATION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE FIN 2014

*Les ressources du SEY sont exclusivement composées des participations et redevances versées par les concessionnaires (ERDF, GrDF). Aucune contribution n'est demandée aux communes adhérentes au SEY.*

**Le budget 2014 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes ci-contre :**

	DÉPENSES / RECETTES
Fonctionnement 2014	9 343 335 €
Investissement 2014	122 424 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 465 759 €</b>

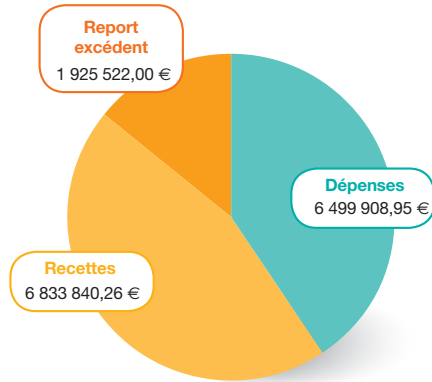
**Les résultats du compte administratif de l'exercice 2014, voté le 25 mars 2015, sont les suivants :**

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS 2014 EXCÉDENT
Fonctionnement 2013	6 448 919.37 €	8 636 855.99 €	+ 2 187 936.62 €*
Investissement 2013	50 989.58 €	122 506.27 €	+ 71 516.69 €
Résultats global 2013	6 499 908.95 €	8 759 362.26 €	+ 2 256 453.31 €

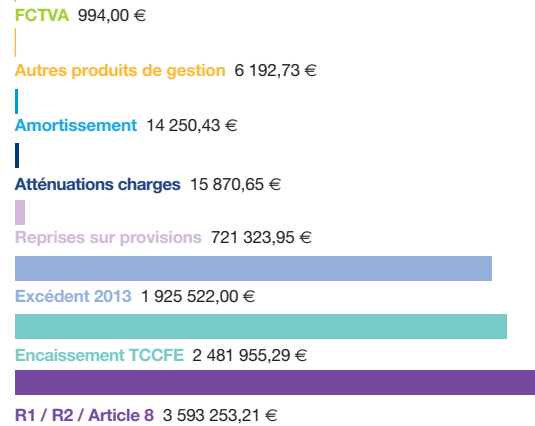




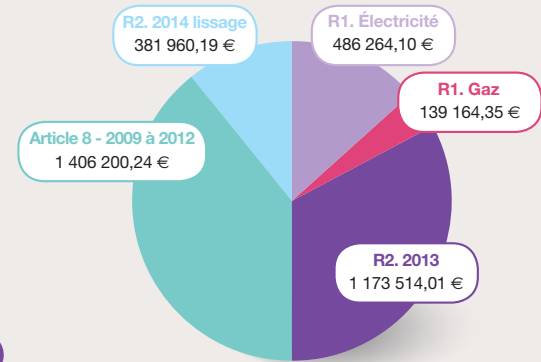
# COMPTE ADMINISTRATIF 2014



## Recettes 2014 : 8 759 362,26 €



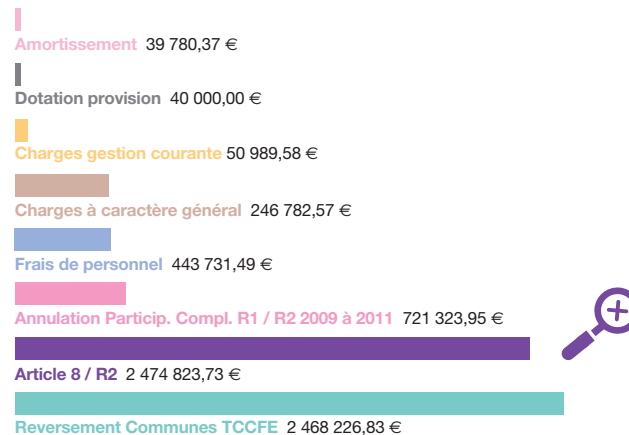
## Détail encaissement produits des services : 3 587 102,89 €



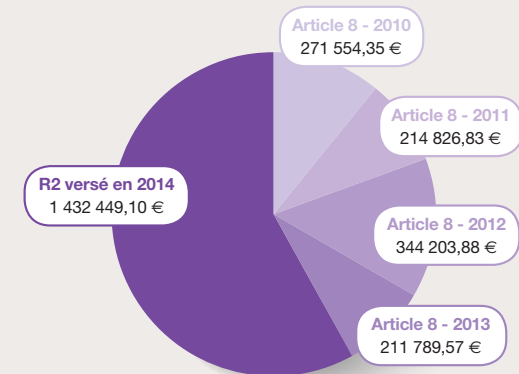
## Les effectifs budgétaires du SEY au 31 décembre 2014 étaient de :

- 1 ingénieur principal, Directrice des Services,
- 1 ingénieur en chef de classe normale,
- 1 ingénieur principal,
- 1 attaché principal,
- 1 attaché contractuel,
- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

## Dépenses 2014 : 6 499 908,95 €



## Détail redevances prestations de services : 2 474 823,73 €



## A savoir...

Le Comité syndical s'est réuni 6 fois en 2014 (+ 2 reports liés à l'absence de quorum).

**Dates :** 5 février, (29 janvier non quorum), 12 mars (6 mars non quorum), 26 mai (installation du comité syndical), 24 juin, 25 septembre, 11 décembre 2014.

Le Bureau syndical s'est réuni 4 fois.

**Dates :** 5 février, 11 juin, 18 septembre, 25 novembre 2014.

 **Délégués titulaires électricité :**  
82 membres

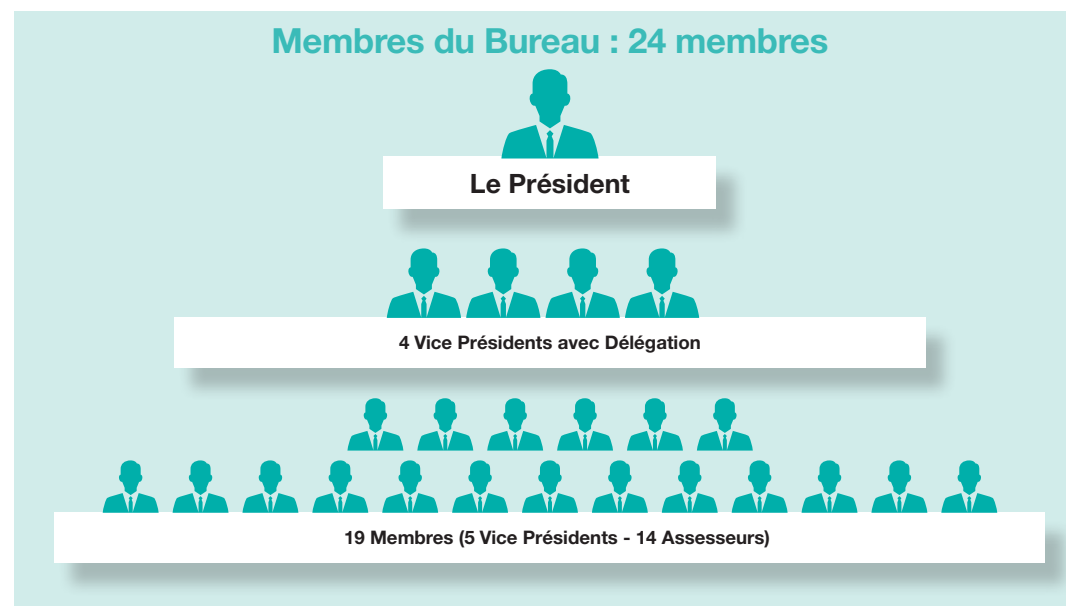
 **Délégués suppléants électricité :**  
82 membres

 **Délégués titulaires gaz :**  
56 membres

































 **Délégués suppléants gaz :**  
56 membres

200 communes = 992 281 habitants  
(dont 54 communes adhérentes au gaz)

## ● Fonctionnement du SEY - les assemblées



## Membres du Comité syndical

Communes individuelles	Syndicats intercommunaux					CAPY	CAPY
	SIVOM Montfort	SIVAMASA	SIDEYNE	SIERTECC	SIRE		
 45  45	 1  1	 11  11	 11  11	 11  11	 1  1	 1  1	 1  1
<b>39</b> communes 259 641 h	<b>SIVOM</b> Montfort <b>13</b> communes 16 627 h	<b>SIVAMASA</b> <b>85</b> communes 229 150 h	<b>SIDEYNE</b> <b>13</b> communes 206 271 h	<b>SIERTECC</b> <b>14</b> communes 228 964 h	<b>SIRE</b> <b>7</b> communes 18 424 h	<b>CAPY</b> <b>8</b> communes 7 228 h	<b>CAPY</b> <b>8</b> communes 7 228 h
 17  17	 3  3	 30  30	 3  3	 1  1	 1  1	 1  1	 1  1

# ANNEXES

## LISTE DES EPCI ET DES COMMUNES ADHERENTES AU SEY AU 31 DECEMBRE 2014 (200 COMMUNES DONT 121 DE 2 000 HABITANTS ET MOINS)

---

Communes individuelles (39 communes – 259 641 habitants dont 18 communes de 2 000 habitants et moins) :

Achères, **Adainville**, **Antouillet**, Bailly, Beynes, Buc, **Châteaufort**, **Chavenay**, Les Clayes-sous-Bois, Coignières, **Condé-sur-Vesgre**, Feucherolles, **Galluis**, Gambais, Gargenville, **Grandchamp**, **Grosrouvre**, Jouars-Pontchartrain, **La Hauteville**, **Le Tartre-Gaudran**, **Les Mesnuls**, Limay, **Mareil-le-Guyon**, Maurepas, **Méré**, Montfort l'Amaury, Noisy-le-Roi, Plaisir, Poissy, Rambouillet, **Rennemoulin**, **Saint-Germain-de-la-Grange**, Saint-Nom-la-Bretèche, **Thiverval-Grignon**, **Toussus-le Noble**, Vaux-sur-Seine, **Vicq**, Villepreux, Villiers-Saint-Frédéric.

SIVAMASA - Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucouleurs de la Mauldre et de la Seine Aval (85 communes – 229 150 habitants dont 62 communes de 2 000 habitants et moins)

**Andelu**, Aubergenville, **Auffreville-Brasseuil**, **Aulnay-sur-Mauldre**, **Bazemont**, **Bennecourt**, **Blaru**, **Boinville-en-Mantois**, **Boinvilliers**, **Boissy-Mauvoisin**, Bonnières-sur-Seine, Bouafle, **Breuil-Bois-Robert**, **Bréval**, **Breuil-en-Vexin**, Buchelay, **Chapet**, **Chaufour-les-Bonnières**, **Courgent**, **Cravent**, **Dammartin-en-Serve**, **Drocourt**, Ecquevilly, Epône, **Evecquemont**, **Favrieux**, **Flacourt**, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, **Fontenay-Mauvoisin**, **Fontenay-Saint-Père**, Freneuse, **Gaillon-sur-Montcient**, **Gommecourt**, **Goussonville**, **Guernes**, Guerville, **Guitrancourt**, Hardricourt, **Harge-**

**ville**, **Herbeville**, Issou, **Jambville**, **Jeufosse**, **Jouy-Mauvoisin**, **Jumeauville**, Juziers, **La Falaise**, **La Villeneuve-en-Chevrie**, **Le Tertre-Saint-Denis**, Les Mureaux, **Limetz-Villezeul**, **Lommoye**, **Longnes**, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, **Mareil-sur-Mauldre**, Maule, **Ménerville**, **Méricourt**, Meulan, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, **Moisson**, **Mondreville**, **Montainville**, **Montchauvet**, **Mousseaux-sur-Seine**, **Mulcent**, **Neauphlette**, **Nézel**, **Oinville-sur-Montcient**, **Perdreauville**, Porcheville, **Port-Villezeul**, **Rolleboise**, **Rosay**, Rosny-sur-Seine, **Sailly**, **Saint-Illiers-la-Ville**, **Saint-Illiers-le-Bois**, **Saint-Martin-la-Garenne**, Septeuil, **Tessancourt-sur-Aubette**.

SIDEYNE - Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est (13 communes – 206 271 habitants)

Bougival, Chambourcy, Fourqueux, Houilles, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port- Marly, L'Étang-la-Ville, Louveciennes, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville.

SIERTECC - Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la Région de Conflans et Cergy (14 communes – 228 964 habitants dont 1 commune de 2 000 habitants et moins)

Andrésy, Carrières-Sous-Poissy, Cergy-Pontoise, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, **Medan**, Neuville-sur-Oise, Triel-sur-Seine, Vauréal, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet.

CAPY - Contrée d'Ablis - Portes d'Yvelines (8 communes – 7 228 habitants dont 7 communes de 2 000 habitants et moins)

Ablis, **Allainville**, **Boinville-le-Gaillard**, **Orsonville**, **Paray-Douville**, **Prunay-en-Yvelines**, **Saint-Martin-de-Bréthencourt**, **Sainte-Mesme**.

CCPFY - Communauté de Communes Plaine et Forêts d'Yvelines (21 communes – 25 976 habitants dont 19 communes de 2 000 habitants et moins)

**Bonnelles**, Bullion, **Clairefontaine-en-Yvelines**, **Emancé**, **Gambaiseuil**, **Gazeran**, **Hermeray**, **La Boissière-Ecole**, **La Celle-les-Bordes**, **Longvilliers**, **Mittainville**, **Orcefontaine**, **Orphin**, **Poigny-la-Forêt**, **Ponthévrard**, **Raizeux**, **Rochefort-en-Yvelines**, Saint-Arnoult-en-Yvelines, **Saint-Hilarion**, **Sonchamp**, **Vieille-Eglise-en-Yvelines**.

SIRE - Syndicat d'Intégration des Réseaux dans l'Environnement de la Région de Villennes (7 communes – 18 424 habitants dont 4 communes de 2 000 habitants et moins)

**Aigremont**, **Cresprières**, **Davron**, **Les Alluets-le-Roi**, Morainvilliers, Orgeval, Villennes-sur-Seine.

SIVOM de la région de Montfort-l'Amaury (13 communes – 16 627 habitants dont 10 communes de 2 000 habitants et moins)

**Auteuil-le-Roi**, **Boissy-sans-Avoir**, Garancières, **Goupillières**, La Queue-lez-Yvelines, **Le Tremblay-sur-Mauldre**, **Marcq**, **Neauphle-le-Château**, **Neauphle-le-Vieux**, **Saint-Rémy-l'Honoré**, **Saulx-Marchais**, **Thoiry**, **Villiers-le-Mahieu**.



# COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL DU SEY EN 2014

Président  
Laurent RICHARD

Premier vice-président  
Alain GOURNAC

Deuxième vice-président  
Roselle CROS

## Autres vice-présidents :

Jean EVEILLARD, Bruno STARY, Monique  
POCCARD CHAPUIS, Jean-Claude ANNE,  
Jean-Pierre CHAUVIN, Marc EMONET,  
Alain LOPPINET.

## Assesseurs :

Jean-René CLAUSIER, Michel CARRIERE,  
Dominique FORTIN, Pierre-Marie MICHEL,  
Charles PRELOT, Jean-Pierre HARDY,  
Karim NOURINE, Benoît PETITPREZ, Pierre  
COMBLE, José LERMA, Jean-Luc AGNES,  
Georges DUTRUC-POUSSET, Gérard DORIMINI,  
Bernard MEYER.

## Comité syndical au 31/12/2014 - Compétence Électricité et Gaz

COMMUNES	ÉLECTRICITÉ		GAZ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
ACHERES	Daniel GIRAUD	Jean-François DEMAREZ	Daniel GIRAUD	Jean-François DEMAREZ
ADAINVILLE	François-Frédéric OZOG	Nicole BOURGETEAU		
ANDRESY			Jean-Claude ANNE	Sylvain AUDEBERT
AUBERGENVILLE			Sylvia PADIOU	Pascal ANDRE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL			Robert PIQUENET	Bruno GOUJON
AULNAY-SUR-MAULDRE			Jean-Pierre CHAUVIN	Serge FILLION
AUTOUILLET	Etienne BANCAL	Michel JAN		
BAILLY	Alain LOPPINET	Philippe MICHAUX	Alain LOPPINET	Philippe MICHAUX
BENNECOURT			Alain GRUYER	Anne-Sophie LEPINAY
BEYNES	Pierre COMBLE	Eric BORDESSOULES	Pierre COMBLE	Eric BORDESSOULES
BREVAL			Michel ABRAHAM	Jean-Pierre SIMENEL
BUC	Georges DUTRUC-ROSSET	Jean-Christophe HILAIRE		
BULLION			Albert COLLARD	Eric JACQ
CHAPET			Jean-Louis FRANCCART	Didier TRAGIN
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Danielle MARIOT	Bernard LERISSON	Danielle MARIOT
CHAVENAY	Jean-Claude ENJALRAN	Siegfried JAHN		
COIGNIERES	Jean DARTIGEAS	Catherine PONSARDIN		
CONDÉ-SUR-VESGRE	Marianne MONNIN	Olivier DAPPE		
COURGENT			Didier BOUQUET	Richard BESNARD
DAMMARTIN-EN-SERVE			Manuel BAUDET	Patricia CARRE
EPONE			Guy MULLER	Jacques FASQUEL
FEUCHEROLLES	Jean-Baptiste MOIOLI	Jean-Pierre PAILLARD	Jean-Baptiste MOIOLI	Jean-Pierre PAILLARD
FLINS-SUR-SEINE			David GUYOT	Christophe SOLER
FRENEUSE			René CORNIERE	Alin CLERGEOT
GAILLON-SUR-MONTCIENT			Gilbert VINTER	Jean-Luc GRIS
GALLUIS	Michel GOURLIN	Eric GAUDIN		
GAMBAIS	Claude CHASSAING	Daniel MAINGRE		
GARGENVILLE	Alexandre KARAA	Dylan CHAUMEAU	Alexandre KARAA	Dylan CHAUMEAU

COMMUNES	ÉLECTRICITÉ		GAZ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
GOMMECOURT			Gérard SOLARO	Jacques GUERIN
GRANDCHAMP	Hervé RENAULD	Thomas GERAUDIE		
GROSROUVRE	Paul STOUVER	Yves LAMBERT		
GUERNES			Jacques BELILLE	Frédéric HEYBLOM
GUERVILLE			Michel HARDY	Thierry DUMONTEIL
GUITRANCOURT			Marc PETIT	Chantal DECLAIR
HARDRICOURT			Nicolas DOFFE	Denis BACLE
ISSOU			Eric TRUCHET	Richard THEFANY
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Marc EMONET	Isabelle LAGRAVIERE	Marc EMONET	Isabelle LAGRAVIERE
LA HAUTEVILLE	Marie-Françoise JOUGLAIN	Marc COURTEAUD		
LE MESNIL-LE-ROI			Alain BOUTIGNY	Stéphane LEDOUX
LE PORT-MARLY			Dominique FORTIN	Patrick HERVOUET
LE TARTRE GAUDRAN	Fédéric DE LA RUE	Hélène BENAROYA		
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE			Jean-Jacques BILLOUE	Dominique PEYRARD
LES CLAYES SOUS BOIS	Françoise BEAULIEU	Jean-Jacques LE COQ	Françoise BEAULIEU	Jean-Jacques LE COQ
LES MESNULS	Christophe BRAILLARD	Francis DAZIN		
LES MUREAUX			Michel CARRIERE	Appollinaire TADIE-KAMGA
LIMAY	Gérard PROD'HOMME	Eric ROULOT		
LIMETZ-VILLEZ			Patrick AUGUSTIN	Antoine DELABOVE
LONGNES			Lionel BEAUMER	Christian PUPPINCK
MARC			Théo MOREAU	Frédéric JUHAS
MAREIL-LE-GUYON	Arnaud BELEY	Michel LOMMIS		
MAREIL-MARLY			Bernard DUMORTIER	Christian DUSSEY
MAREIL-SUR-MAULDRE			Michel GROH	Loïc JAUME
MAULE			Laurent RICHARD	Olivier LEPRETRE
MAUREPAS	François LIET	Myriam DEBUCQUOIS		
MERE	Michel RECOUSSINES	Simon COULOMBEL	Michel RECOUSSINES	Simon COULOMBEL
MEZY-SUR-SEINE			Monique POCARD-CHAPUIS	Virginie PINTO

COMMUNES	ÉLECTRICITÉ		GAZ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
MONTFORT-L'AMAURY	Fabrice SAUCHARD de LAVOREILLE	Patrick LEMAÎTRE	Fabrice SAUCHARD de LAVOREILLE	Patrick LEMAÎTRE
NEAUPHLE-LE-VIEUX			Jacki BOUCHET	Myriam GUGLIELMI
NEAUPHLETTE			Alain GARRIGOU	Renaud JAUNE
NEZEL			Thierry LABARTHE	Serge FALIU
NOISY-LE-ROI	Christophe VAN DER WERF	Marc TOURELLE	Christophe VAN DER WERF	Marc TOURELLE
ORGEVAL			Yannick TASSET	Guy DOUNIES
PLAISIR	Franz BUSSY Sandrine CARNEIRO Bernard MEYER	Bernard CARDEVIELLE Dominique MODESTE Henri-Pierre LERSTEAU	Franz BUSSY Sandrine CARNEIRO Bernard MEYER	Bernard CARDEVIELLE Dominique MODESTE Henri-Pierre LERSTEAU
POISSY	Sandrine DOS SANTOS Georges MONNIER Patrick MEUNIER	Karine CONTE Jean-Jacques NICOT Claude GRAPPE		
PORCHEVILLE			Guy BERTRAND	Michel LARCHEVEQUE
RAMBOUILLET	Michel LHEMERY Benoît PETITPREZ Augustin REY	Jean-Claude LEYMARIE Loïc LE MERCIER Jean-Marie PASQUES		
RENNEMOULIN	Laurent CLAVEL	Gérard HAMPEL	Laurent CLAVEL	Gérard HAMPEL
ROLLEBOISE			Maurice BOUDET	Claude BRUNET
ROSNY-SUR-SEINE			Yvan LETOURNEAU	Jean-Claude BERHAULT
ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Yann DABY-SEESARAM	Jacques DELEPOULLE		
ST NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT	Karel KURZWEIL		
TESSANCOURT-SUR-AUBETTE			Denis ROUARD	Guy FIEVET
THIVERVAL-GRIGNON	Daniel BOSSE	Liliane BAYANO		
TOUSSUS-LE-NOBLE	Delphine ANGLARD	Fabrice MAZIER	Delphine ANGLARD	Fabrice MAZIER
VAUX-SUR-SEINE	José LERMA	Michel LE GUILLEVIC	José LERMA	Michel LE GUILLEVIC
VICQ	Héraldo VILLEGAS	Jean-Pierre MAGNIER		
VILLEPREUX	Thierry DUNEZ	Danielle PREISSER		
VILLIERS SAINT FREDERIC	Georges KREBS	Gilbert GUILLOCHIN		

**EPCI :**  
**Membres du**  
**Comité syndical au**  
**31/12/2014**



**37**

Délégués titulaires  
 électricité



**37**

Délégués suppléants  
 électricité

Comité syndical au 31/12/2014

EPCI au 31/12/2014	ÉLECTRICITÉ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
CAPY	Jean-Louis FLORES	Régine LIBAUDE
CCPFY	Patricia DARCO	Benoît PETITPREZ
SIDEYNE	Jean-Luc AGNES Sébastien ALLAIRE Jean-René CLAUSIER Roselle CROS Gérard DORIMINI Dominique FORTIN Alain GOURNAC Jacques GRIMONT Vincent MEZURE Jean-Pierre QUEMARD André SAUDEMONT	Julien BOCQUET Jean-Guillaume DATIN Philippe DELARUE Catherine DILLARD Philippe DUGARD Alain ETCHART Patrick HERVOUET Laurence LAMBLIN Daniel LECUYER Stéphane LEDOUX Laurent STEVENIN
SIERTECC	Jean-Claude ANNE Jean-François BOUTOILLE Robert GUENOT Didier GUILLARD Jean-Pierre HARDY Karim NOURINE Charles PRELOT Gérard SCHIETTECATTE Bruno STARY Michel VITHE Daniel VIZIERES	Fadila AMMAD Sylvain AUDEBERT Patrick CASSARD Sébastien DRUART Florence FOURNIER Jean-Jacques HUSSON Régis LITZELLMANN Joël MANCEL Hervé MAURIN Frédéric PARENT Daniel WOTIN
SIRE	Olivier HARDOUIN	Raymond METZGER
SIVAMASA	Michel ABRAHAM Philippe CHABANNE Michel CARRIERE Jean EVEILLARD Michel GROH Yvan LETOURNEAU Eric MARTIN Philippe OZILOU Monique POCCARD-CHAPUIS Gilles RAYMOND Laurent RICHARD	Guillaume BLANCHON Maurice BOUDET Arnaud BOULOGNE Jean-Marc BRIANT Jean-Pierre CHAUVIN Alain DURAND Guy FIEVET Jean-Louis FRANCCART Jacques GUERIN Bruno MORIN Denis ROUARD
SIVOM REGION MONTFORT	Pierre-Marie MICHEL	François MOUTOT

# PROGRAMME DE TRAVAUX ARRÊTÉ EN JANVIER 2014 AVEC UNE MÂJ FÉVRIER 2015

COMMUNES du SEY (hors SIDEYNE)	Montant programme SEY (€HT)
ALLAINVILLE AUX BOIS rue Michel Chartier (du 4 à la RN 191)	65 137
BAZEMONT rue des Cèdres (n° 1 au 15)	39 686
BOINVILLE EN MANTOIS rue du Petit Pré, rue des Faucheux, rue du Cul de Sac, rue des Quignoux et rue du Paltis	83 219
BOISSY MAUVOISIN rue de la Grande Mare	91 089
BREVAL rue Dhal (rue du Stade jusqu'à rue du vieux Chêne) et la rue de la Sergenterie	80 045
BRUEIL EN VEXIN rue Oinville, rue du Lavoir, chemin des Jongs et de Juziers	96 029
CERGY rue Lévêque et rue de la Cité	128 812
CONFLANS STE HONORINE rue Pierre Le Guen (2)	296 209
EMANCE rue du Haut Martin (2ème partie : n° 14 au 38), rue des Mousseaux (n° 1 au 5) et chemin du Moulin (n° 1 au 2)	143 784
FAVRIEUX rue de la Mare la Grue	73 822
FRENEUSE rue Charles de Gaulle (Place Guémard au rond point des Bastiennes)	167 887
GAILLON SUR MONTCIENT Grande Rue (n° 19 au 63)	80 645
GOUSSONVILLE/MEZIERES rue des Murets et chemin de la Plaine	45 019
GUERVILLE rue Pasteur	115 647
HARGEVILLE rue de la Belle Epine	79 785
HAUTEVILLE (LA) route de la Boissière (entre route de la Pompe et route des Roches) et rue de la Mare	71 913
MAREIL SUR MAULDRE rue des Fontaines (n° 1 au 23)	29 588
MERE rue des Sablons (entre rue de la Longue Toise et av. du Gal de Gaulle)	88 869
MONDREVILLE Hameau de la Noue (du 2 ter Mathieu le Coz au 13, compris le 6 et 8) et le chemin de la butte du Moulin	105 566
MONTAINVILLE rue de l'Etoile (n° 2 au 18)	72 937

PLAISIR rue Jules Verne, rue Ferronnerie et rue Zola	130 362
PORCHEVILLE rue des Voyers	60 411
RAIZEUX Chemin de la Goultière au hameau des Chaises (RD 107 à la limite du chemin)	35 665
ORGEVAL Rue de Villennes	89 918
RAIZEUX Route de Gazeran	33 101
RAMBOUILLET rue de Madame de Maintenon	320 000
ROCHEFORT EN YVELINES rue de la Glacière et la route de Clairefontaine (de l'angle de la rue Guy le Rouge et rue de la Glacière + route de clairefontaine jusqu'au croisement avec D 988)	65 823
ROSNY SUR SEINE route Nationale (n° 23 au 17ter) et rue de la Justice (n° 9 au 15)	33 912
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE rue Molière, rue Corneille et rue Racine	78 818
VERNEUIL SUR SEINE rue du Hameau (rue Pierre Curie et rue de l'Étang)	100 087
VERNOUILLET Rond point de l'Europe, Av de Triel, Grande Rue de Verneuil et rue Paul Doumer	178 982
<b>TOTAL SEY (hors SIDEYNE)</b>	<b>3 119 979 €</b>

COMMUNES du SIDEYNE	Montant programme SEY (€HT)
HOUILLES rue Blaise Pascal	
MARLY LE ROI rue de Fontenelle (entre l'av de St Germain et la rue Henri Becque)	40 000
LE MESNIL LE ROI avenue de la République (de la rue Gambetta à la rue de la Procession)	124 204
LE PECQ avenue du Pavillon Sully (n° 1 au 12)	30 027
St GERMAIN EN LAYE allée des Carrières	18 524
<b>TOTAL SIDEYNE</b>	<b>212 755 €</b>

**TOTAL HORS SIDEYNE + SIDEYNE**

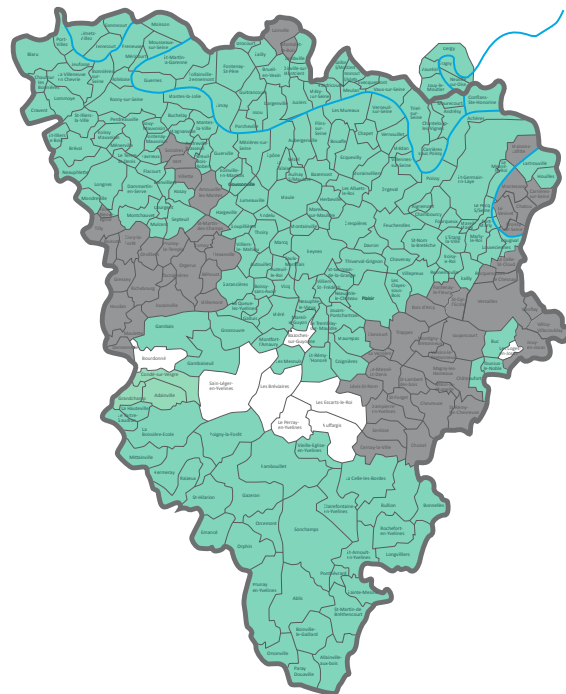
**3 332 734 €**



# CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

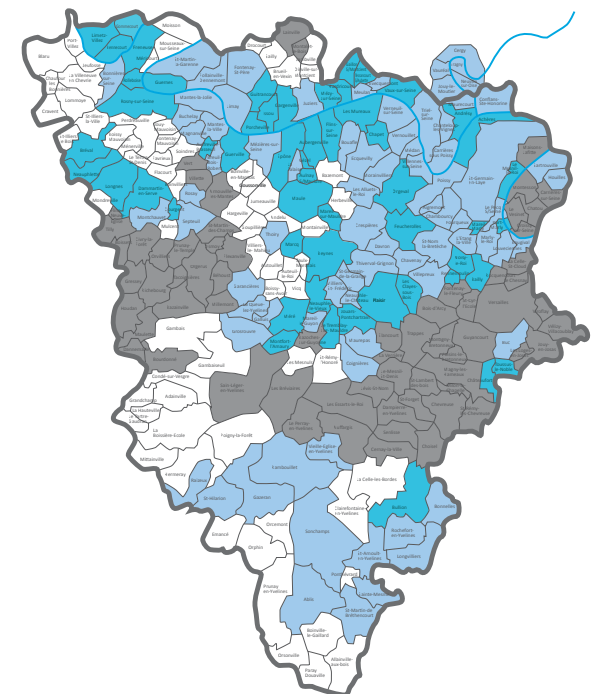


## ● Compétence électricité



- Syndicat d'énergie des Yvelines
- Communes non adhérentes à un syndicat
- Autres autorités concédantes

## ● Compétence gaz



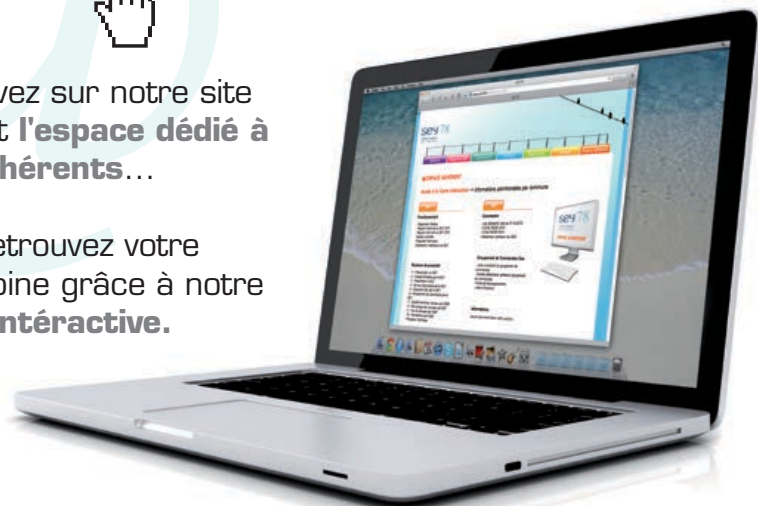
- Commune déservie en gaz, appartenant au SEY :**
- Adhérente pour la compétence gaz
  - Non adhérente pour la compétence gaz
  - Communes adhérentes à d'autres autorités concédantes ou indépendantes
  - Communes non desservies en gaz

[sey.fr](http://sey.fr)



Retrouvez sur notre site internet **l'espace dédié à nos adhérents...**

... et retrouvez votre patrimoine grâce à notre **carte interactive.**



L'énergie au cœur de nos activités

### Nos ambitions

- Garantir le meilleur service public** de distribution d'électricité et de gaz
- Garantir la **qualité de nos prestations**
- Être un vecteur** de communication
- Rechercher l'**amélioration des services**
- Aider au mieux les collectivités locales**

**sey|78**

**SYNDICAT D'ENERGIE  
DES YVELINES**



Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans  
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN  
Tél : 01 30 68 64 10

e-mail : [accueil@sey78.fr](mailto:accueil@sey78.fr) site : [www.sey78.fr](http://www.sey78.fr)

